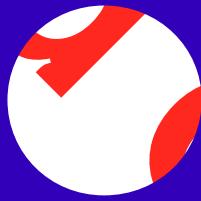
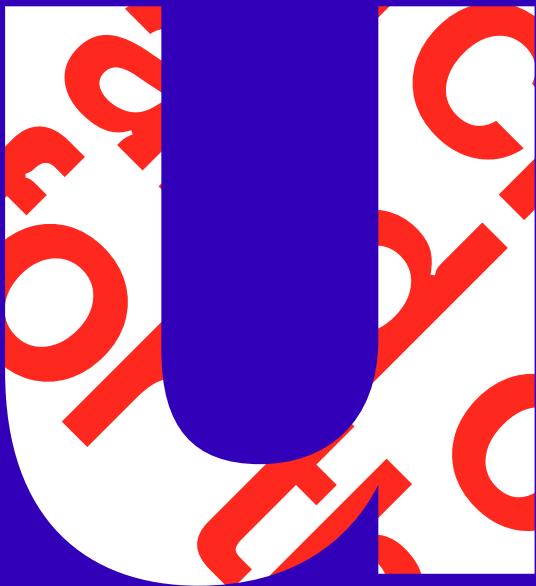
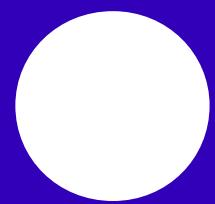


urban.brussels
rapport
annuel 2019



19
e
c
h

19



2019 for architecture and culture. city. and archi- culture 2019

01

**2019,
new cobat,
new
challenges**
p.6

02

urban.brussels
p.11

missions
p.12

organisation
p.14

les directions
en pratique
p.17

partenaires
& collaborations
p.36

03

**actualités
2019**
p.38

urban international
symposium
p.40

urban folly – grotto
p.41

expositions
p.42

be.exemplary 2019
p.44

permis emblématiques
p.48

contrats
de quartiers durables
p.50

contrats
de rénovation urbaine
p.54

politique de la ville
p.56

entame de réformes
en matière
de revitalisation urbaine
p.57

ordonnance
patrimoine mobilier
et immatériel
p.58

fouilles archéologiques
– parking 58
p.59

restaurations
p.60

protections
p.62

ommegang
p.63

règlement régional
d'urbanisme
et arrêté "dispenses"
p.64

inspection & sanctions
administratives
p.65

04

**ambitions
2020**
p.66

mypermit,
digitalisation des permis
d'urbanisme
p.68

archiweek
p.69

nouveaux programmes
et nouvelle zone
de revitalisation urbaine
p.70

inventaire du patrimoine
architectural de
la 2^e moitié du 20^e siècle
p.72

soutien à l'initiative
p.73

perspectives du cobat
p.74

préambule

C'est dans un contexte bien particulier que vous allez pouvoir découvrir le second rapport annuel d'urban.brussels (Urban), consacré à l'année 2019.

Bruxelles, comme toutes les autres régions du monde, n'a pas été épargnée par la crise sanitaire liée au covid-19. Cette situation inédite bouleverse profondément notre quotidien et nous amène encore plus à nous interroger sur l'avenir de nos villes et espaces.

L'expérience du confinement nous a ainsi fait davantage prendre conscience de la nécessité de soigner le rapport de l'homme à son

environnement et à son bâti, d'assurer notre résilience, de penser nos villes en fonction des besoins essentiels et vitaux des habitants et d'appuyer la nécessaire sensibilisation de la société à la valeur des paysages, à leur rôle et à leur transformation.

Ces circonstances inattendues ont également obligé Urban, tout comme d'autres institutions, à revoir complètement son organisation et ses procédures.

Je profite d'ailleurs de ces quelques lignes pour remercier l'ensemble des collaborateurs de notre administration pour la bienveillance, la

solidarité, la réactivité et le professionnalisme dont ils ont fait preuve dans cette adaptation de nos services, nous permettant d'assurer au mieux la continuité de nos missions.

Le présent document nous permet de mettre en lumière quelques faits et projets marquants qui ont ponctué l'année 2019. Il est aussi l'occasion d'aborder certaines ambitions qui continueront à mobiliser nos équipes pour les années à venir.

Si l'année 2018 fut une année importante pour Urban à bien des niveaux, 2019 n'en fut pas moins.

Récemment mis en place, nous poursuivons en effet notre évolution tant dans notre organisation interne que dans nos services et pratiques. Les défis restent nombreux à relever et les projets se poursuivent petit à petit.

Tout au long de l'année, nos équipes n'ont cessé d'œuvrer pour mener à bien les transformations de notre structure organisationnelle et de nos métiers, tout en assurant l'efficience de notre récent service public, indispensable au développement territorial régional. L'évolution de l'organisation interne, le renforcement des équipes, la gestion des processus de travail, l'implémentation de nouvelles méthodes de travail, la poursuite de la simplification administrative continuent de faire évoluer la qualité de nos services vis-à-vis du public et de nos partenaires.

En parallèle, les projets et chantiers liés à nos métiers ne cessent d'évoluer: les outils s'améliorent, les collaborations se consolident et les partages de connaissances se poursuivent.

Ce document permet également de faire le point sur le développement d'Urban à travers les chiffres clés de l'année 2019 en regard de ceux de l'année précédente.

Un des marqueurs forts de l'année 2019 fut la réforme du Code bruxellois de l'aménagement du territoire (CoBAT), qui a mobilisé une grande partie de nos équipes, toutes matières confondues.

Les années futures s'annoncent également importantes en termes de digitalisation de nos services, visant à devenir plus performant encore face aux besoins de nos citoyens, mais également de nos partenaires.

Urban continuera ainsi à développer des services aux compétences transversales, dans cet esprit dynamique qui s'est progressivement mis en place au sein de notre organisation.

Après trois années d'existence, le travail de notre administration bat son plein et ne cesse de s'améliorer, preuve d'adaptation de nos équipes et de modernisation de nos services, tout en relevant les nombreux challenges à mener.



Je tiens à remercier chaleureusement toutes nos équipes pour leur travail et leur engouement quotidien au regard des missions qui nous sont confiées.

Tous ces défis relevés et à relever se réalisent grâce à l'expertise et au travail collectif de tous nos collaborateurs.

Bonne lecture à toutes et tous.

Bety Waknine
directrice générale

Parmi différents grands projets, l'année 2019 d'Urban a été particulièrement marquée par la réforme du Code bruxellois de l'aménagement du territoire (CoBAT).

L'aboutissement de ce chantier d'envergure a été rendu possible grâce à l'investissement important que les équipes y ont consacré.

Il s'agit d'un défi transversal, lié à la plupart des matières d'Urban, et d'une réforme ambitieuse qui touche à de nombreux aspects du développement territorial, tels que les procédures de permis d'urbanisme et/ou d'environnement, l'évaluation des incidences, le patrimoine, les infractions urbanistiques, etc.

Ces modifications ont vu le jour afin de remplir différents objectifs de simplification, de rationalisation et d'harmonisation des règles et des procédures urbanistiques en Région bruxelloise.

L'année 2018 avait été importante pour la préparation de ce travail conséquent et l'année 2020 sera l'occasion d'éprouver ces changements afin de pouvoir les évaluer.

entrée en vigueur

Le Parlement bruxellois a adopté, le 4 avril 2019, une ordonnance modifiant l'ordonnance du 30 novembre 2017 réformant le Code bruxellois de l'aménagement du territoire (CoBAT) et l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement (OPE) et modifiant certaines législations connexes.

Cette nouvelle ordonnance a postposé l'entrée en vigueur de la réforme du CoBAT au 1^{er} septembre 2019 pour la plupart des dispositions qui devaient entrer en vigueur le 20 avril 2019.

Cependant, les dispositions portant sur les annexes A et B du CoBAT, ainsi que sur les installations de classe I.A et I.B visées par l'OPE sont entrées en vigueur le 20 avril 2019, à savoir:

- l'article 232 modifiant l'annexe A du CoBAT;
- l'article 233 modifiant l'annexe B du CoBAT;
- l'article 299 modifiant l'article 62 de l'OPE et,
- l'article 337 modifiant l'annexe I de l'ordonnance du 22 avril 1999 fixant la liste des installations de classe I.A visée à l'article 4 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement.

Depuis le 1^{er} septembre 2019, sont donc entrées en vigueur de nouvelles dispositions concernant:

- les actes et travaux soumis à permis d'urbanisme;
- les charges d'urbanisme;
- la péremption et la prorogation des permis;

- le permis modificatif et le permis de régularisation;
 - le permis de lotir;
 - les autorités compétentes, le fonctionnaire délégué disposant de davantage de compétences;
 - l'instruction des demandes, les délais qui l'accompagnent et l'introduction des délais de rigueur pour leur traitement;
 - l'intervention du maître architecte;
 - l'instauration d'un système de saisine automatique du fonctionnaire délégué en cas de carence communale;
 - l'introduction des recours au Gouvernement et leurs délais d'instruction.
- Enfin, cette réforme a été l'occasion de transposer certaines directives européennes dans notre droit bruxellois de l'urbanisme et de l'environnement.
- La réforme s'est bien évidemment accompagnée de l'adoption des arrêtés du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale en exécution des nouvelles dispositions du CoBAT.

information et formations

Afin de tenir ses collaborateurs, les communes, ainsi que le public, informés des modifications du CoBAT et de ses arrêtés d'exécution, Urban a mis en place une série de formations et de séances d'information en 2019.

Dans ce cadre, Urban s'est associé à l'ERAP (École régionale d'Administration publique) pour organiser et proposer un programme de formations spécifiques à destination des communes. Urban a également organisé d'autres séances de formations à destination des agents régionaux et communaux et a mis en place des sessions d'information à destination du grand public. Des formations relatives aux modifications de NOVA 5 ont également été dispensées par le CIRB (Centre d'Informatique pour la Région bruxelloise) avant l'entrée en vigueur du CoBAT.

En outre, Urban a continué ce travail d'information en publiant sur le site internet régional dédié à l'urbanisme les derniers arrêtés publiés au Moniteur belge, en réalisant des versions coordonnées du CoBAT disponibles en ligne et en partageant les présentations PowerPoint des diverses formations organisées.

Pour 2020, les équipes d'Urban travaillent à la réalisation et publication d'un guide pratique à ce propos.

adaptations et avancées informatiques

Afin d'être en adéquation avec cette nouvelle réglementation qui prévoit dorénavant des délais de rigueur dans l'instruction des demandes de permis, l'outil de gestion de permis NOVA a été adapté. Cette nouvelle version appelée NOVA 5, gérée par le CIRB, a été mise en production le 1^{er} septembre 2019 pour permettre d'instruire les nouvelles procédures liées à ces délais de rigueur.

Également dans le cadre de la réforme du CoBAT, la cellule IT d'Urban a développé la plateforme "share.urban.brussels" pour permettre aux citoyens de mettre à disposition des agents régionaux et communaux les pièces numériques de leurs demandes de permis d'urbanisme. Elle leur permet également de télécharger des documents pour l'enquête publique, afin de répondre à la réglementation qui prévoit la publication des enquêtes publiques en ligne. L'outil a intégralement été conçu avec des technologies libres. Depuis mi-octobre 2019, il est utilisé en moyenne pour une centaine de dossiers d'urbanisme par semaine.

À terme, il sera remplacé par la plateforme "mypermit", qui ambitionne de dématérialiser l'intégralité du processus de gestion des permis, depuis le dépôt des demandes de permis par les demandeurs jusqu'à l'octroi ou le refus des permis par les autorités délivrantes, en passant par les mesures particulières de publicité (enquêtes publiques et commissions de concertation).

La cellule IT d'Urban a parallèlement développé le site web "openpermits.brussels", permettant de mettre en ligne l'intégralité des données ouvertes relatives aux permis d'urbanisme et d'environnement, qu'il s'agisse de permis introduits récemment ou de permis vieux de plus d'un siècle. Ce site est visité, depuis sa création, par 500 visiteurs quotidiens en moyenne.

Par ailleurs, la plateforme "infocobat" servant de "foire aux questions" a été mise en place au sein d'Urban afin de permettre à la Région de recevoir des questions émanant des communes et des agents régionaux dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau CoBAT et d'y répondre. Cet outil dynamique assure donc une communication fluide sur la législation en vigueur et son opérationnalisation.

implications de la réforme du cobat en matière de patrimoine

Les nouvelles mesures en matière de patrimoine (monuments et sites) sont également entrées en vigueur le 1^{er} septembre 2019.

Les permis “uniques”, permis qui concernent, en tout ou en partie, un bien protégé (classé ou inscrit sur la liste de sauvegarde) sont instruits et délivrés par un fonctionnaire délégué au patrimoine.

Les avis de la Commission royale des Monuments et des Sites (CRMS), donnés dans le cadre de l'instruction de ces permis, sont toujours conformes pour le fonctionnaire délégué lorsqu'ils concernent des travaux portant sur les parties protégées du bien, moyennant un quorum renforcé de 2/3 des membres désignés (et non plus seulement des 2/3 des membres présents). Si la CRMS assortit son avis de conditions, elle doit les énoncer clairement. Un nouvel arrêté d'application concernant la CRMS a été adopté le 4 juillet 2019, visant à intégrer les modifications du CoBAT. Il prévoit notamment que son secrétariat soit assuré par la direction du patrimoine culturel (DPC).

La réforme a modifié la procédure de classement prévue à l'article 222 du CoBAT: la prise d'acte par le Gouvernement, introduite par la réforme de 2009, a été supprimée. Néanmoins, le Gouvernement, s'il décide de ne pas entamer la procédure de classement ou de ne pas classer, pourra toujours imposer des conditions aux permis à délivrer en vue de maintenir ou valoriser certains éléments du bien, conditions qui resteront valables durant 5 ans.

Les demandes d'inscription ou de classement, de même que les propositions de la CRMS, devront être mieux motivées et accompagnées d'un dossier plus fourni, comprenant notamment les informations sur son utilisation actuelle, son état d'entretien, l'existence d'un projet immobilier, etc.

De nouveaux délais de rigueur ont été instaurés pour les procédures de classement.

En effet, au vu des conséquences pour les propriétaires (gel de l'instruction des permis pendant la procédure de classement), dorénavant, toute personne intéressée peut envoyer un rappel au Gouvernement si celui-ci n'a pas pris de décision dans les 60 jours à compter : (1) de l'accusé de réception de dossier complet si la proposition émane de la CRMS, (2) de la réception de l'avis de la CRMS lorsque celle-ci a rendu un avis, (3) de l'expiration du délai imparti à la CRMS pour rendre son avis lorsque celle-ci n'a pas rendu d'avis dans le délai de 45 jours de la réception de la demande. Ce rappel enclenche, pour le Gouvernement, un nouveau délai de 30 jours pour prendre une décision, sous peine de caducité de la demande de classement.

implications de la réforme du cobat en matière d'infractions urbanistiques

Le nouveau CoBAT a concrétisé deux objectifs qui faisaient, depuis un certain temps, partie des lignes politiques relatives à la procédure d'amende administrative dans le cadre des infractions urbanistiques, à savoir:

1. L'article 300 opère désormais la distinction entre, d'une part, les personnes qui ont commis les infractions et qui les maintiennent et, d'autre part, les personnes qui “ne font que” maintenir ces infractions. Il va de soi qu'une personne informée d'une infraction urbanistique qu'elle n'a pas commise elle-même est traitée différemment et, généralement, est d'abord autorisée à régulariser l'infraction. Le nouvel article 300, 2°/1 prévoit que l'infraction est prescrite après un délai de dix ans à compter de la réception par l'intéressé du PV dressé à son encontre.

2. Le fonctionnaire sanctionnateur impose dans la plupart des cas un délai pour mettre fin aux infractions urbanistiques en infligeant ou non une première tranche de l'amende maximale, en fonction des éléments pertinents du dossier. Cette pratique est reprise plus clairement qu'avant à l'article 313/5, 4° et exprime ainsi le véritable objectif de la sanction administrative: le levier pour faire cesser l'infraction.

missions

missions

urban.brussels (Urban) est une administration publique qui a vu le jour le 7 juillet 2017 lorsque Bruxelles Urbanisme & Patrimoine est devenu un Service public régional (SPR) autonome, pour ensuite prendre la dénomination “urban.brussels” en 2018.

Ensemble, les collaborateurs d’Urban mettent en œuvre la politique régionale en matière d’urbanisme, de patrimoine culturel et de revitalisation urbaine.

urban.brussels

Ainsi, son objectif est de soutenir le développement territorial de la Région de Bruxelles-Capitale de manière durable, équilibrée et cohérente.

Urban joue également un rôle central dans la sensibilisation du public et axe son action et ses messages sur la recherche de qualité en matière d’architecture, d’urbanisme, de rénovation urbaine et de patrimoine culturel, toutes époques confondues.

Pour ce faire, Urban s’appuie sur une expertise interne importante, notamment dans les domaines de l’architecture, de l’histoire, de la documentation et de la réglementation, dans le but de répondre au mieux aux attentes des citoyens et des usagers.

Urban mène ces missions via la direction générale et ses six directions:

1. direction de l’urbanisme
2. direction du patrimoine culturel
3. direction de la rénovation urbaine
4. direction des affaires juridiques
5. direction connaissances & communication
6. direction personnel & organisation

Urban accueille également le secrétariat de trois organes indépendants: la Commission royale des Monuments et des Sites, le Collège d’urbanisme et le Collège d’environnement.

1.

la mise en œuvre de la politique de la Région en matière de conservation du patrimoine culturel (immobilier, mobilier et immatériel) conformément au CoBAT et ses arrêtés d’exécution

et à la nouvelle ordonnance du 25 avril 2019 relative au patrimoine culturel mobilier et immatériel;

Urban joue un rôle central dans la protection, la conservation, l’intégration et le maintien de notre patrimoine culturel régional, ainsi qu’en termes d’identification, d’études, de

recherches, d’information, d’aide et d’accompagnement du public en vue de garantir à ce patrimoine une mise en valeur et une pérennité.

2.

la mise en œuvre de la politique régionale en matière d’urbanisme (en ce compris la matière de la préemption), conformément au CoBAT et ses arrêtés d’exécution;

Urban contribue de manière proactive à l’amélioration de la qualité architecturale à Bruxelles, en assurant notamment l’instruction, la délivrance et la prorogation des permis d’urbanisme dans le respect de la réglementation et du bon aménagement des lieux.

3.

les missions administratives relatives aux compétences exercées par le Gouvernement régional dans le cadre de:

- l’ordonnance organique du 6 octobre 2016 de la revitalisation urbaine et de ses arrêtés d’exécution;

• l’ordonnance du 17 juillet 2003 portant le Code bruxellois du logement et ses arrêtés d’exécution suivants:

- l’arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 23 octobre 2007 relatif à l’octroi des primes à la rénovation de l’habitat;
- l’arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 2 mai 2002 relatif à l’octroi des primes à l’embellissement des façades.

Urban ambitionne d’améliorer durablement la qualité de vie de tous à Bruxelles en s’inscrivant dans une démarche de développement urbain actif visant notamment à lutter contre les chancres, renforcer la cohésion sociale et réparer le tissu urbain.

4.

la mission de conseil juridique dans ses métiers.

Enfin, Urban assure un travail important de conseil et support juridique interne et externe, de suivi du contentieux dans les matières relevant de ses compétences, dans la lutte contre les infractions urbanistiques et patrimoniales,

ainsi que dans le traitement des recours, afin d’être un pôle d’expertise juridique proactif en matière d’urbanisme, de patrimoine culturel et de revitalisation urbaine.

organisation

La création d'Urban est encore récente et l'important travail mis en place pour lui donner une identité et une nouvelle image s'opère encore actuellement.

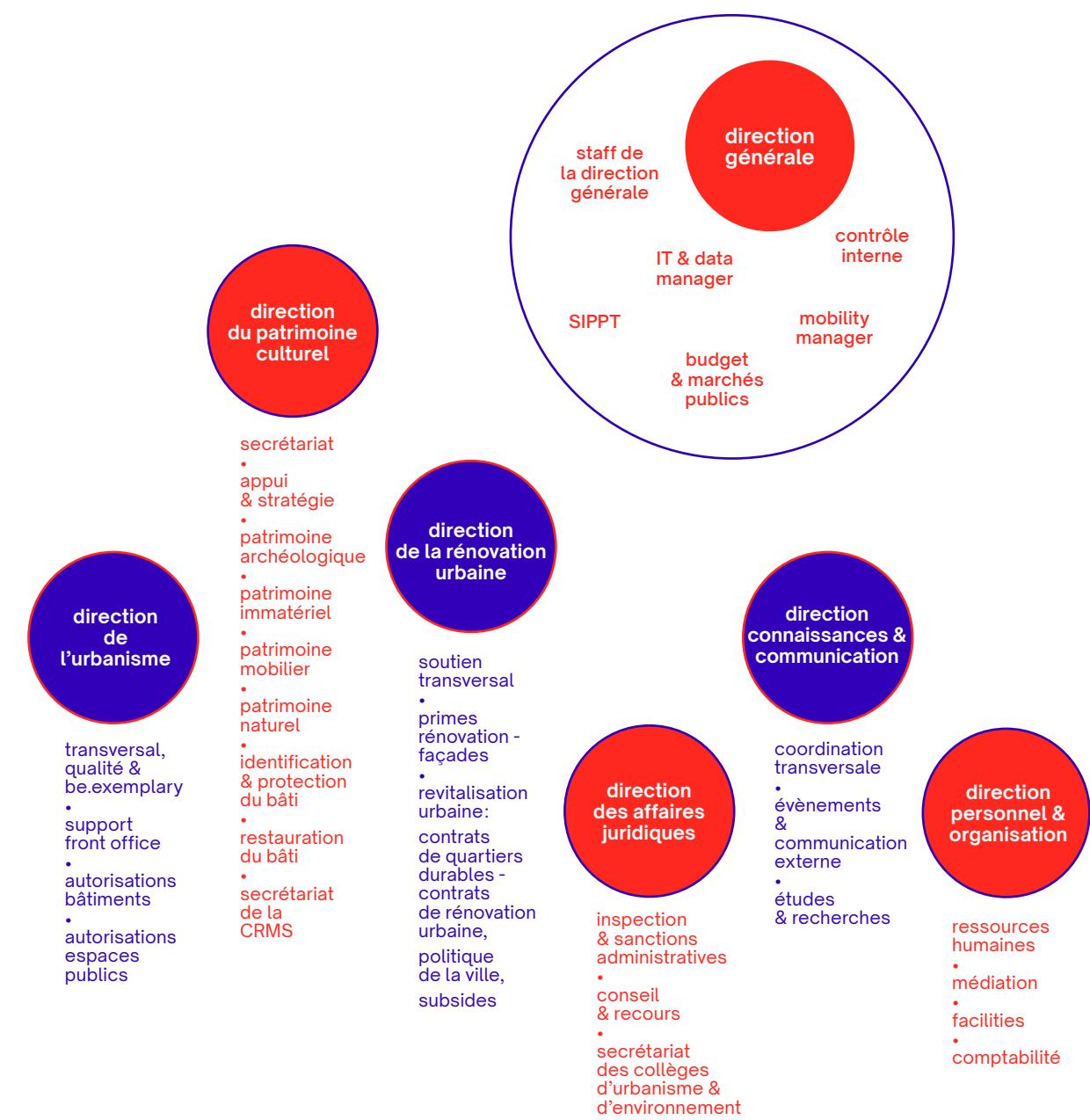
Pour les collaborateurs d'Urban, l'année 2019 a permis de poursuivre le développement de leur métier tout en continuant à implémenter les changements liés à l'évolution de la structure organisationnelle. L'année 2019 a également été synonyme de poursuite de renforcement des équipes et de mise en œuvre du nouvel organigramme qui continue de se compléter petit à petit. Elle a aussi été l'occasion, pour tous les collaborateurs d'Urban, de pleinement s'approprier les nouveaux locaux dans lesquels ils se sont installés fin 2018.

Dans cette perspective d'évolution de ses services, Urban a consacré un travail important à l'amélioration de ses processus, à la structuration de ses nouvelles directions et à la participation active de tous en vue d'apporter des réponses, des solutions et des services aux attentes des citoyens et partenaires.

organigramme

Urban rassemble en son sein six directions spécifiques qui travaillent ensemble, aux côtés de la direction générale, afin de mener à bien ses objectifs et ses missions. La composition de cet organigramme, notamment caractérisé par

l'ajout de trois nouvelles directions en 2018, permet aux équipes de renforcer la transversalité de leur travail ainsi que les collaborations et synergies entre les différentes directions.



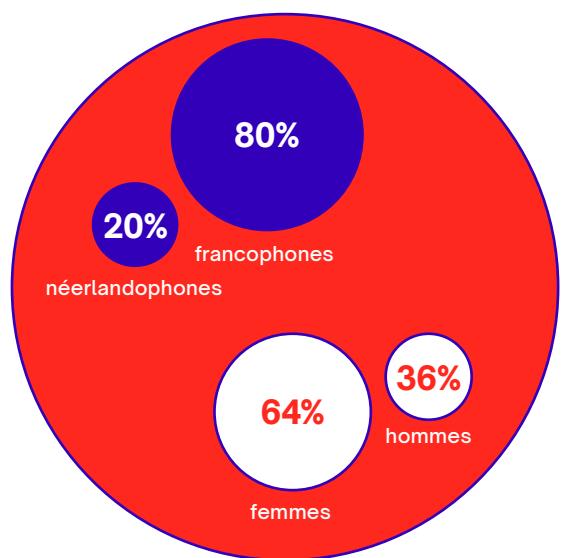
les directions en pratique

équipes

Cette année encore, le département des ressources humaines a poursuivi l'objectif prioritaire de renforcer les équipes. Dans cette optique, des procédures d'engagements contractuels, mais également des procédures de recrutements statutaires, ont été réalisées. Ce département a également travaillé au renforcement de la structure organisationnelle d'Urban en organisant, pour

chaque niveau de la hiérarchie, deux trains de promotions (23 promotions) et en continuant à offrir un accès à des formations spécifiques à l'ensemble des collaborateurs.

À la suite de la conclusion d'un contrat de service (SLA) avec le SPRB, les équipes d'Urban ont continué à bénéficier, durant l'année 2019, d'un accès à la totalité du catalogue de formations proposé par ce dernier.



nouveaux collaborateurs

18

travailleurs au 31.12.2019

258

cadre prévu au plan du personnel 2019

322

collaborateurs

taux de remplissage

plan du personnel 2017

88%

plan du personnel 2019

78%

approbation du plan du personnel 2019

En 2019, Urban a continué d'exécuter ses tâches sur base du plan du personnel 2017 et ce malgré l'héritage de nouvelles missions. Après deux années d'existence en tant que SPR autonome, il s'est avéré nécessaire de réévaluer les

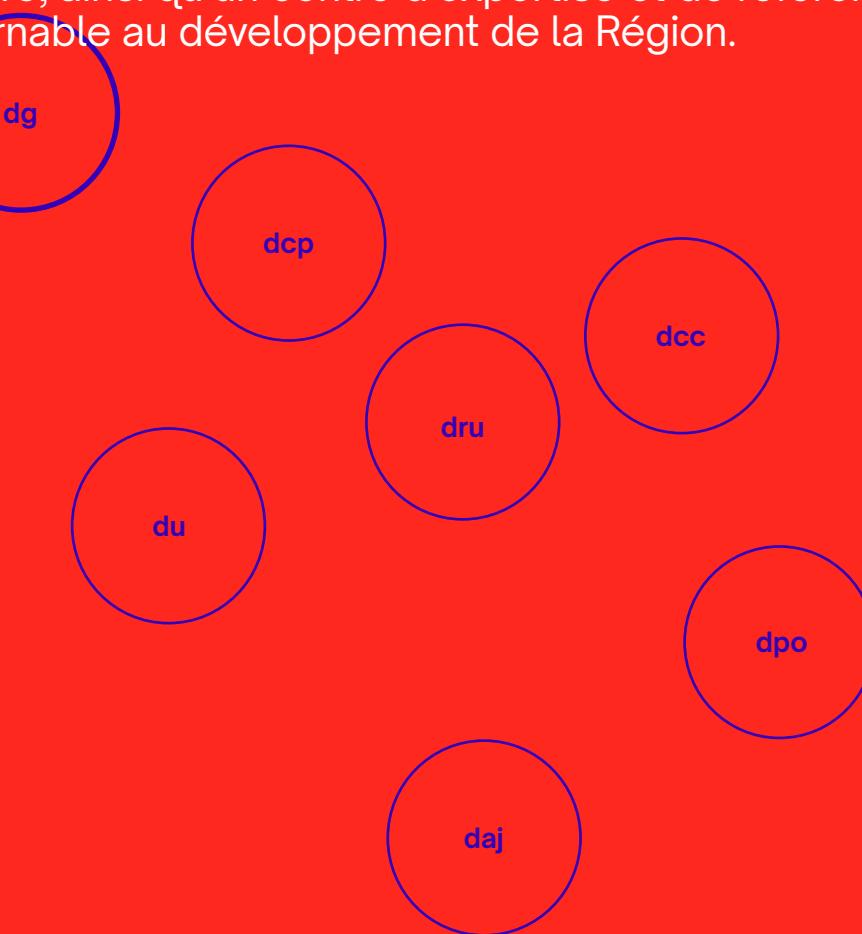
besoins en personnel supplémentaire afin de poursuivre efficacement le travail et de relever le défi de la mise en œuvre du nouveau CoBAT. Le plan du personnel 2019 a été approuvé par le Gouvernement le 5 décembre 2019.

122

formations professionnelles volontaires ont été suivies en plus des formations "types" du catalogue de formations

La réalisation des différentes missions d'Urban est possible grâce au travail respectif, mais également transversal, de ses différentes directions composées d'équipes proactives, compétentes et expertes dans ses divers domaines de compétence.

Chacune d'entre elles joue un rôle primordial dans l'aboutissement des nombreux projets et chantiers d'Urban, visant à en faire un service public efficace et exemplaire, ainsi qu'un centre d'expertise et de référence incontournable au développement de la Région.



La direction de l'urbanisme (DU) a pour objectif de contribuer de manière proactive à l'amélioration de la qualité architecturale et des conditions de vie à Bruxelles, en assurant notamment l'instruction, la délivrance et la prorogation des permis d'urbanisme dans le respect de la réglementation et du bon aménagement des lieux.

Cet objectif s'inscrit dans le cadre du Code bruxellois de l'aménagement du territoire (CoBAT) et contribue à développer et aménager le territoire de la Région de manière à rencontrer durablement les besoins sociaux, économiques, patrimoniaux et environnementaux de la collectivité.

missions

1.

L'instruction, la délivrance et la prorogation des permis/ certificats d'urbanisme et de lotir régionaux, ainsi que la gestion des saisines du fonctionnaire délégué.

2.

Le traitement des permis/ certificats d'urbanisme et de lotir communaux (avis conforme à rendre dans certains cas, octroi ou refus des demandes de dérogation et suspension éventuelle de la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins).

3.

L'instruction des rapports et études d'incidences sur l'environnement liés aux demandes de permis/ certificats d'urbanisme ou de lotir et au Règlement régional d'urbanisme (RRU), ainsi que le suivi des études d'incidences liées aux demandes de permis d'environnement.

4.

Le suivi de l'application du RRU qui constitue la police administrative en matière d'urbanisme.

5.

Le suivi du développement de NOVA, la plateforme informatique, gérée par le CIRB, commune aux administrations communales et régionales de la Région, en charge de la gestion des demandes de permis d'urbanisme, de lotir et d'environnement.

6.

La gestion, la coordination et le suivi de be.exemplary, l'appel à projets dédié aux bâtiments bruxellois exemplaires, qui a pour objectif de promouvoir et de stimuler le développement urbain de qualité afin d'améliorer la qualité de vie en Région bruxelloise.

7.

L'élaboration de lignes de conduite régionales dans la gestion et l'instruction des dossiers.

8.

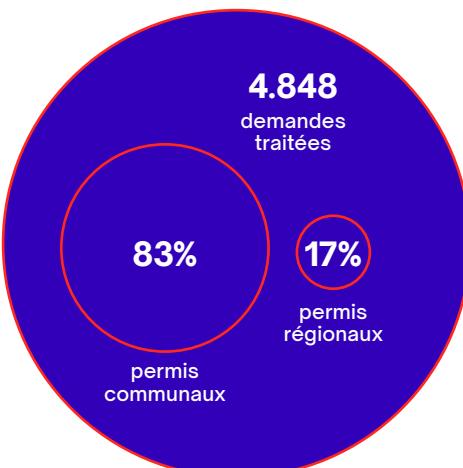
La gestion des charges d'urbanisme.

9.

Le suivi du développement de NOVA, la plateforme informatique, gérée par le CIRB, commune aux administrations communales et régionales de la Région, en charge de la gestion des demandes de permis d'urbanisme, de lotir et d'environnement.

10.

demandes de permis d'urbanisme



charges d'urbanisme

en 2019, le total des charges d'urbanisme imposées en numéraire s'élève à **7.431.102€**

	permis octroyés	permis soumis à charge d'urbanisme	% de permis soumis à charge
PFD *	506	38	7,5 %
PFU *	260	6	2,30 %
total	766	44	5,74 %

* PFD: Permis instruit par le fonctionnaire délégué dans les cas suivants: demandes émanant de l'une des personnes publiques listées à cet effet dans un arrêté du Gouvernement; demandes portant sur des travaux d'utilité publique listés dans un arrêté du Gouvernement; demandes portant sur un bien appartenant au patrimoine

protégé; demandes concernant un site d'activité inexploité; demandes soumises à évaluation préalable des incidences: rapport ou étude d'incidences ou faisant partie d'un projet mixte (c'est-à-dire un projet qui nécessite également un permis d'environnement de classe 1A ou 1B) et toutes les demandes de permis de lotir.

* PFU: Permis instruit par le fonctionnaire délégué dans les cas suivants: demandes relatives au patrimoine protégé, c'est-à-dire les permis qui concernent un bien classé, inscrit sur la liste de sauvegarde ou en cours de classement ou d'inscription.

Partant du constat que, de manière générale, la construction de nouveaux bâtiments génère des besoins en infrastructures (routes, raccordements, transport public, etc.) et en équipements sociaux (crèches, écoles, hôpitaux, etc.), le Gouvernement a décidé d'imposer au demandeur de permis la réalisation de certaines obligations, ou le paiement d'une charge, afin de financer les coûts/besoins en infrastructures générés par son projet.

Dans cet esprit, l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 26 septembre 2013 relatif aux charges d'urbanisme imposées à l'occasion de la délivrance des permis d'urbanisme a pour objet d'arrêter:

- la nature des charges d'urbanisme qui peuvent être imposées à l'occasion de la délivrance des permis d'urbanisme;
- la liste des permis obligatoirement soumis à pareilles charges et l'importance de ces charges, ainsi que la liste des permis qui en sont exonérés;
- les modalités de proposition éventuelle des charges par le demandeur de permis, les modalités d'exécution des charges et les modalités de garantie d'exécution de celles-ci.

La direction de l'urbanisme, au moment de la délivrance du permis, fixe la charge dans le respect de l'arrêté du 26 septembre 2013. Ensuite, la cellule comptabilité de la

direction personnel & organisation intervient plus spécifiquement dans le suivi de l'application de ces charges d'urbanisme et notamment dans le processus de rétrocéSSION de ces charges.

Concrètement, si la charge est exécutée en nature, la cellule se charge de:

- vérifier que le titulaire du permis a bien déposé une garantie financière en banque avant le début des travaux concernant le projet principal;
- libérer ce dépôt au fur et à mesure de l'avancement et de la bonne exécution des charges d'urbanisme par le titulaire du permis.

Si la charge est exécutée en numéraire, la cellule se charge de:

- vérifier si le titulaire du permis a bien versé la charge sur le compte de la Région;
- procéder à la rétrocéSSION du montant de la charge au bénéficiaire final (une commune, une association privée ou Beliris);
- soumettre au Gouvernement un projet d'arrêté portant sur la rétrocéSSION de cette charge;
- gérer les opérations comptables;
- vérifier la bonne exécution de l'arrêté régissant la rétrocéSSION de la charge.

L'objectif général poursuivi par la direction du patrimoine culturel (DPC) est d'assurer la conservation du patrimoine culturel régional, tant immobilier que mobilier et immatériel.

La notion de patrimoine culturel immobilier couvre l'ensemble des biens qui présentent un intérêt historique, archéologique, artistique, esthétique, scientifique, social, technique, paysager, urbanistique ou folklorique, sans limites chronologiques, à savoir: les

monuments, les ensembles, les sites et les sites archéologiques. Il s'agit d'œuvrer à l'intégration de ce patrimoine dans le cadre de vie contemporaine et à son maintien dans un environnement approprié.

La DPC assure la prise en charge de la conservation du patrimoine culturel mobilier et immatériel d'intérêt régional, depuis le transfert de cette compétence bicommunautaire à la Région en 2014.

missions

1.

La réalisation et la mise à jour régulière des inventaires du patrimoine.

2.

La protection légale du patrimoine par des arrêtés d'inscription sur la liste de sauvegarde et de classement de biens.

3.

Le suivi des travaux d'entretien, de restauration ou de réhabilitation du patrimoine protégé, depuis la demande du permis d'urbanisme jusqu'à la fin des travaux et l'octroi de subsides éventuels.

4.

La réalisation de fouilles archéologiques ainsi que la conservation et la mise en valeur du patrimoine archéologique mis au jour dans la Région. À cet effet, Urban abrite un laboratoire d'archéologie qui s'occupe de la conservation et restauration de tout le matériel provenant des fouilles opérées en Région bruxelloise. L'objectif

est de rendre accessible et de préserver le plus longtemps possible un maximum d'informations scientifiques. Afin de partager les résultats avec le grand public, des expositions sont organisées de façon régulière, indépendamment ou en collaboration avec d'autres instituts culturels et musées.

5.

La participation aux projets européens et internationaux, afin d'encourager la coopération et l'échange d'informations ou de bonnes pratiques entre les États.

6.

La conservation et la mise en valeur de ses ressources documentaires. En effet, les différentes missions de la DPC produisent en continu de nouvelles données et augmentent la connaissance technique et scientifique du patrimoine régional.

7.

La participation à la politique régionale en matière d'urbanisme, notamment

par les avis donnés sur les demandes de permis d'urbanisme au sein des commissions de concertation.

8.

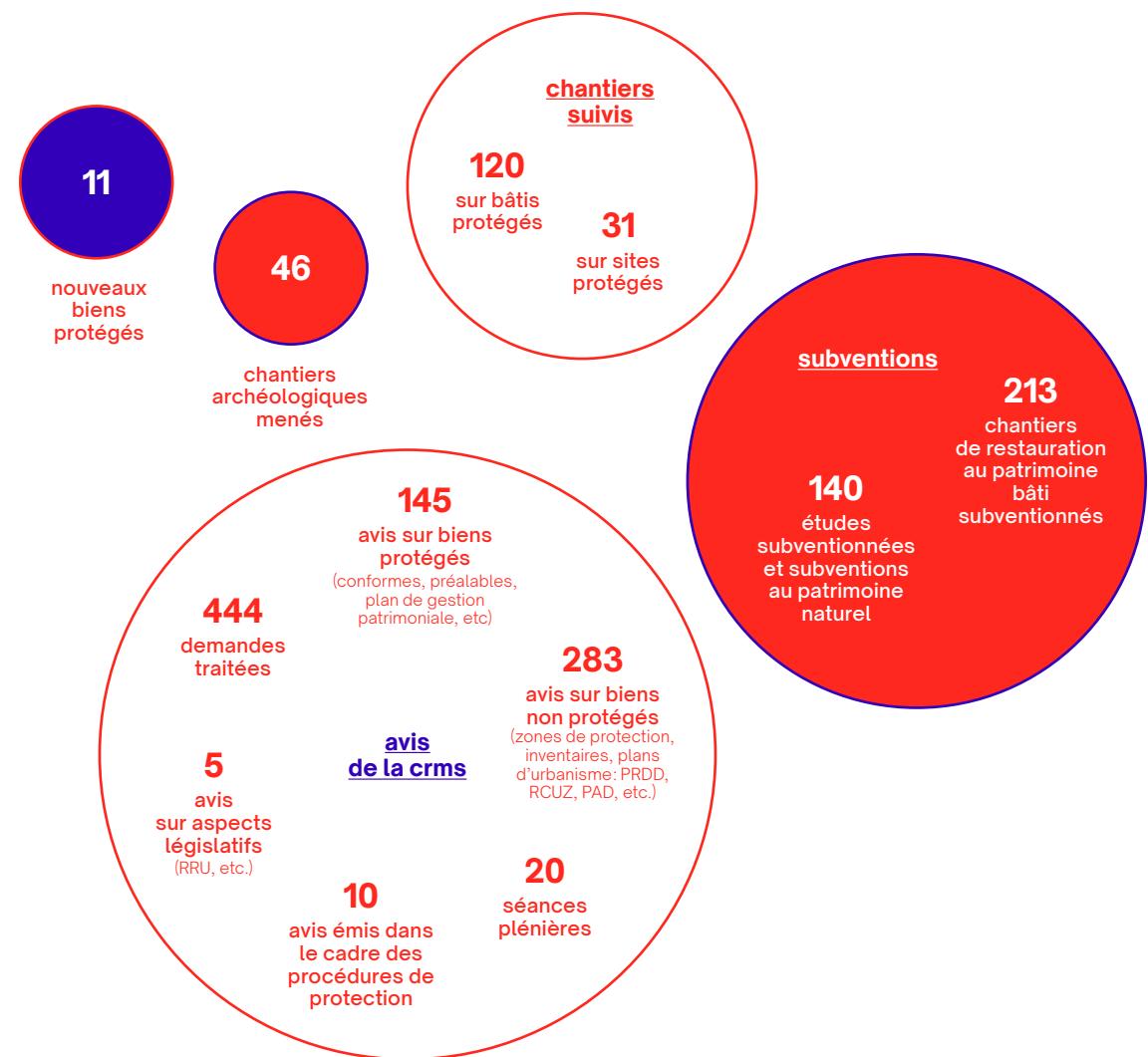
L'octroi d'aides financières pour les travaux de conservation aux biens classés, la restauration du petit patrimoine non protégé, des recherches archéologiques préventives et pour des projets initiés ou portés par des ASBL actives dans le domaine du patrimoine culturel.

9.

Le secrétariat de la Commission royale des Monuments et des Sites (CRMS).

10.

La sensibilisation au patrimoine via la mise à disposition d'un large public de toute information, outil ou structure utile à l'étude et à la protection de son patrimoine.



nouvelles compétences relatives au patrimoine mobilier et immatériel

Dans le courant de l'année 2019, l'adoption d'une ordonnance relative au patrimoine mobilier et immatériel a conduit à une redéfinition du cadre d'intervention de la Région bruxelloise dans ces matières: à la clé, de nouvelles compétences pour la direction du patrimoine culturel. Dorénavant, celle-ci établit et tient à jour un inventaire descriptif du patrimoine immatériel,

en coopération avec les communautés patrimoniales, et du patrimoine mobilier, en partenariat avec l'Institut royal du Patrimoine artistique (IRPA) et les institutions conservatrices (musées, communes, fabriques d'église). La constitution de ces inventaires présente un intérêt documentaire, de connaissance et de sensibilisation.

La Région bruxelloise peut ainsi assurer de manière beaucoup plus globale et complète la conservation de son héritage culturel sous toutes ses formes. Elle est en mesure de reconnaître des pratiques et traditions comme représentatives du patrimoine immatériel de la Région, protéger les biens culturels les plus remarquables comme "trésors", ou encore créer un dépôt

patrimonial pour y conserver, notamment, la collection archéologique. De manière générale, la conservation du patrimoine culturel s'inscrit aussi dans un contexte international. La direction du patrimoine culturel entretient une collaboration étroite avec différents réseaux et organismes étrangers et met en œuvre les conventions, chartes et textes légaux internationaux.

Inscrite dans une démarche de développement urbain actif et de renforcement de la cohésion sociale, la direction de la rénovation urbaine (DRU) vise la lutte contre les chancres et la réparation du tissu urbain. De cette façon, elle contribue durablement à l'amélioration

de la qualité de vie de tous à Bruxelles, prioritairement dans les quartiers fragilisés. La DRU recherche une synergie avec tous les acteurs impliqués dans le processus de mise en œuvre de ses programmes de revitalisation urbaine.

missions

1.

Le suivi des contrats de quartiers durables (CQD), programmes qui soutiennent le développement des opérations immobilières relatives aux logements, aux infrastructures de proximité, ainsi qu'aux espaces commerciaux et productifs. Ils interviennent également sur les opérations destinées à requalifier l'espace public et sur les actions visant à favoriser la revitalisation socio-économique et la qualité environnementale d'un quartier.

Les CQD sont menés dans un périmètre d'intervention prioritaire appelé la "zone de revitalisation urbaine" (ZRU). Grâce à un dispositif de participation éprouvé, les habitants, les associations et les communes sont étroitement associés aux différents projets menés dans chaque programme.

2.

Le suivi des contrats de rénovation urbaine (CRU), nouveaux programmes de revitalisation urbaine mettant l'accent sur l'espace public et le maillage urbain.

S'inscrivant également dans la ZRU, les CRU permettent de surmonter les limitations

constatées des outils existants, notamment en permettant d'intervenir sur des zones concernant plusieurs territoires communaux. Ils visent à améliorer les liens entre différentes zones de la ville et à réduire les fractures entre différents territoires urbains. Ils font intervenir les communes et divers opérateurs régionaux et consistent en une combinaison d'opérations de revitalisation urbaine de type immobilières, socio-économiques, environnementales et d'espaces publics.

3.

Le suivi de la politique de la ville (PdV) suivant deux axes:

- **Axe 1: l'aménagement du territoire (fusion d'anciens dispositifs régionaux existants en matière d'immeubles abandonnés et d'immeubles isolés)**

qui a pour objectif de lutter contre le sentiment d'insécurité généré par la présence d'immeubles à l'abandon, insalubres et inadaptés. Cet objectif est mené au moyen d'opérations immobilières ou d'interventions rapides contre les dégradations de l'espace public. Ces opérations et interventions sont ponctuelles, c'est-à-dire réalisées en

dehors de tout programme sur l'ensemble du territoire régional bruxellois.

- **Axe 2: le développement des quartiers**

qui vise à combattre le sentiment d'insécurité en améliorant la qualité et le cadre de vie des quartiers les plus défavorisés. D'une part, au travers de la réhabilitation d'espaces publics et, d'autre part, au travers du développement d'infrastructures de quartier en vue de renforcer la culture et le sport comme sphères de la cohésion sociétale.

Cet axe 2 permet également de garantir le "mieux vivre ensemble" en luttant contre la dualisation sociétale et spatiale des quartiers. Il favorise aussi la lutte contre la précarité dans les quartiers, l'accueil et l'accompagnement des groupes cibles les plus fragilisés et l'insertion socioprofessionnelle dans des filières porteuses d'emploi.

Il peut aussi promouvoir le développement de logements publics spécifiques pour des segments particuliers de la population. Cet axe 2 a lieu au moyen de programmes pluriannuels et s'inscrit dans la zone de revitalisation urbaine (ZRU).

4.

L'octroi de primes à la rénovation de l'habitat et de primes à l'embellissement des façades.

5.

Le contrôle du respect des obligations en matière de cession de droits réels et de location d'espaces commerciaux et productifs, d'infrastructures et d'équipements collectifs.

6.

Le suivi financier des opérations de rénovation urbaine menées par citydev.brussels.

7.

Le suivi de la réglementation relative au droit de préemption.

8.

Le soutien et l'accompagnement du milieu associatif:
Réseau Habitat, Homegrade, Zinneke parade, etc.

subsidies liquidés



CRU

792.569 €



PdV axe 2

8.427.582 €

primes

- rénovation de l'habitat:
1.891 nouveaux dossiers introduits et traités
- embellissement des façades:
463 nouveaux dossiers introduits et traités

citydev.brussels

Le budget alloué aux projets de rénovation confiés à citydev.brussels est passé de **14.737.433 €** en 2018 à **35.462.029 €** en 2019.

droit de préemption

- 3 nouveaux périmètres de préemption approuvés en 2019:
- Gare de l'Ouest – Delhaize (Anderlecht et Molenbeek-Saint-Jean);
 - Stephenson (Bruxelles-Ville et Schaerbeek);
 - Brabant – Nord – Saint-Lazare (Saint-Josse-ten-Noode).

Le nombre de ventes notariales ne cesse d'augmenter, il est de **287** en 2019 alors qu'il n'était que de **110** en 2017.

soutien et accompagnement du milieu associatif

- subsidés de **1.330.000 €** aux 9 associations du réseau habitat;
- subsidés de **1.024.018 €** à homegrade pour sa mission d'information en matière de rénovation urbaine.

Le nombre de nouvelles demandes de primes a augmenté de 406 pour la rénovation de l'habitat et de 42 pour l'embellissement des façades. Les budgets primes 2019 ont été totalement consommés et ont même fait l'objet d'une augmentation de **700.000 €** pour les primes à la rénovation de l'habitat.

Une amélioration significative du délai de traitement des dossiers avant et après-travaux est à relever pour le département en charge des primes, avec une gestion totalement à jour en 2020.

En 2019, un important travail de réflexion et d'écriture a également été mené en vue de la réforme de la législation des primes.

La direction des affaires juridiques (DAJ) permet à Urban de disposer d'une direction opérationnelle ayant en son sein toutes les matières juridiques, du contentieux au conseil

en passant par la lutte contre les infractions urbanistiques et patrimoniales, ainsi que le traitement des recours. La DAJ permet de faire d'Urban un pôle d'expertise juridique proactif.

missions

1.

L'inspection et la gestion des sanctions administratives, assurées par le département inspection et sanctions administratives (ISA), dans le but de rechercher, sanctionner et mettre fin aux infractions commises par rapport à la législation en vigueur en matière d'urbanisme et de patrimoine sur le territoire régional. Les principales infractions concernent l'exécution de travaux sans permis d'urbanisme préalable ou qui s'en écartent.

Cela porte sur des changements d'affectation et des divisions d'immeubles en plusieurs unités, la construction d'annexes, jusqu'aux abattages d'arbres et aux aménagements de zones de recul en parking.

Cette mission nécessite principalement l'accomplissement des tâches suivantes:

- La réalisation d'inspections sur place par le contrôleur, notamment à la suite de la délivrance ou du refus d'un permis d'urbanisme, à la suite d'un signalement ou encore de sa propre initiative lorsqu'une infraction est suspectée.

- L'arrêt éventuel du chantier et la pose de scellés sur le bien en infraction.
- L'établissement du procès-verbal de constat d'infraction.
- L'application systématique de la procédure de sanctions administratives adaptées, pour les dossiers dans lesquels le Parquet se désiste de la poursuite pénale, en infligeant une amende (pouvant aller de 250 € à 100.000 € selon la gravité et le nombre d'infractions) et en imposant des mesures pour mettre fin à l'infraction (le paiement de l'amende n'annule pas l'obligation de mettre fin à l'infraction).

2.

Le support juridique interne et externe et le traitement des recours, assurés par le département conseil & recours (DCR), et qui consiste, plus précisément, à remplir les nombreuses missions suivantes:

- Le traitement des recours introduits contre les décisions d'octroi ou de refus de permis d'urbanisme prises par les autorités de première instance (commune ou fonctionnaire délégué) pour le Gouvernement

de la Région de Bruxelles-Capitale.

- Le traitement des recours introduits contre les décisions du fonctionnaire sanctionnateur en matière d'infractions urbanistiques.
- Le suivi, auprès des avocats de la Région, du contentieux devant le Conseil d'Etat ou les cours et tribunaux de l'ordre judiciaire dans les matières relevant des compétences d'Urban.
- L'élaboration des projets d'ordonnances et d'arrêtés: CoBAT, arrêtés d'exécution du CoBAT, RRU, approbation des projets de règlements communaux d'urbanisme (RCU, RCUZ, RCUS), circulaires interprétatives, transposition des directives européennes, etc.
- Le conseil juridique des matières dont Urban a la charge ou qui lui sont connexes. À cet effet, le département effectue les recherches juridiques, analyse et diffuse la jurisprudence interne et judiciaire, prodigue des conseils et fournit des analyses juridiques aux collaborateurs d'Urban. Il donne également des avis sur les projets de réglementations diverses (urbanisme communal, simplification, planification,

etc.) et répond aux questions juridiques du cabinet ministériel de tutelle (questions parlementaires, notes vertes, etc.).

- Le suivi et l'analyse de la nouvelle réglementation publiée au Moniteur belge, son entrée en vigueur et la diffusion en interne et externe.
- L'élaboration des bons de commande et du cahier spécial des charges des marchés publics de services juridiques notamment en vue de la représentation juridique d'Urban.
- La représentation juridique d'Urban auprès des institutions européennes (Brussels International).

3.

La gestion du secrétariat des Collèges d'urbanisme et d'environnement (SCUE)

• Le secrétariat du Collège d'urbanisme

Le Collège d'urbanisme est une autorité administrative de recours en matière d'urbanisme, instituée par l'ordonnance organique de la planification et de l'urbanisme du 29 août 1991. Il est composé d'experts indépendants nommés par le Gouvernement. Ses compétences initiales lui ont été confiées par l'ordonnance du 30 juillet 1992 relative aux permis

focus 2019

secrétariat du Collège d'urbanisme



secrétariat du Collège d'environnement



connaissances & communication

dcc

focus 2019

directions

La direction connaissances & communication (DCC) est une direction transversale qui a pour objectif de valoriser Urban en tant que centre d'expertise, de référence et d'échanges nationaux et internationaux sur l'urbanisme, l'architecture et le patrimoine,

d'hier, d'aujourd'hui et de demain et ainsi de stimuler la qualité dans ces domaines. La DCC initie une série d'actions culturelles qui ont toutes pour objet la mise en avant d'un état de connaissance actuel dans le domaine de l'architecture et du patrimoine.

La DCC gère, développe et coordonne, entre autres, les différents outils et programmes suivants:

missions

1.

Informer et apporter de l'aide aux citoyens, grand public et professionnels, dans leurs démarches relatives à l'urbanisme, au patrimoine et à l'amélioration de l'habitat, par le biais de publications, brochures, sites internet, réseaux sociaux, newsletters, etc.

2.

Sensibiliser le grand public à l'architecture, au patrimoine, à l'urbanisme, en développant son regard sur la conservation du patrimoine, mais aussi sur les formes contemporaines de la ville, du paysage, de l'architecture et du design.

3.

Développer et diffuser les matières traitées par Urban en mobilisant les connaissances et les données internes, ou en invitant des experts externes, au travers de publications, expositions, conférences, symposiums, colloques, journées d'étude, animations, formations, etc.

4.

Renforcer l'image de la Région en valorisant les productions et réalisations exemplaires en matière de restauration et de réalisations contemporaines.

5.

Soutenir l'action du milieu associatif par l'attribution de subventions facultatives en assurant la réception des demandes, l'examen de l'opportunité de chaque projet et son suivi via une participation aux comités d'accompagnement.

6.

Développer des outils de connaissance et d'analyse sur Bruxelles par le biais du centre de documentation, dans le but de partager avec le public toutes les informations scientifiques et techniques qui existent autour de l'architecture et du patrimoine.

7.

Assurer la gestion de la documentation produite et rassemblée autour des métiers d'Urban en constituant une collection d'archives, ouvrages, études, photographies, plans, cartes, etc.

8.

Valoriser le travail interne des équipes d'Urban en mettant en avant leurs métiers, leurs expertises et leurs résultats.

9.

Collaborer régulièrement avec des experts, chercheurs ou universités afin de mener des études et travaux de recherche et mettre à disposition de tous des données scientifiques pointues.

10.

Construire et maintenir l'image de marque de l'organisation au travers de sa communication vers l'extérieur: logo fort et identifiable, graphisme soigné, cohérence esthétique de tous ses supports de communication, etc.

11.

Assurer la présence d'Urban à différents salons et foires, tels que Batibouw, le MIPIM (salon du marché international de la promotion immobilière) à Cannes, la Fête de l'Iris célébrant la Région de Bruxelles-Capitale ou encore la Foire du Livre, afin d'informer le public sur ses matières et publications.

12.

Représenter la Région au niveau belge, européen et international, notamment grâce à une équipe en charge des affaires internationales, dans le but de valoriser Bruxelles et d'en faire une référence internationale sur les questions qui touchent à la ville, l'aménagement du territoire et l'innovation architecturale.

centre de documentation

Le centre de documentation d'Urban est un lieu d'étude et de partage de connaissances qui gère et met à disposition des collaborateurs et d'un public spécialisé des ressources documentaires portant sur l'ensemble des matières d'Urban et plus largement sur l'histoire de la Région. Le centre, qui reçoit un millier de visiteurs par an, se compose d'une bibliothèque de plus de 21.000 ouvrages et 34.500 fascicules périodiques, dont une partie non négligeable de revues anciennes, donne accès à des milliers de photographies, études, dossiers ou archives, produits ou rassemblés par Urban, et organise régulièrement des séances d'information à destination d'étudiants et d'associations.

L'année 2019 a été marquée par le redéploiement des collections de dossiers et d'archives dans les nouveaux locaux d'Urban et par la mise en place de nouveaux

protocoles d'archivage, de versements et de modalités de consultation. Dans ce cadre, des opérations de numérisation d'archives ont été lancées en vue de faciliter l'accès aux documents. Notons notamment la numérisation des dossiers de prospection de l'Inventaire du Patrimoine architectural des communes de Bruxelles, Etterbeek, Ixelles, Saint-Gilles et Saint-Josse-ten-Noode, soit 1.485 dossiers. Dans le même temps, de nombreux reportages photographiques - 1.500 clichés sélectionnés - ont été versés au centre de documentation.

brugis

brugis est le système d'information géographique d'Urban. Cette cartographie de l'ensemble de la Région de Bruxelles-Capitale est un outil de gestion de l'aménagement du territoire actualisé en permanence. brugis présente toutes les données urbanistiques les plus récentes disponibles en Région bruxelloise et représente une source d'informations précieuse pour les professionnels comme pour tous les Bruxellois.

La nouvelle version de brugis et les nombreuses séances de formation réalisées ont connu un tel succès que durant le 4^e trimestre de l'année, la robustesse de l'infrastructure a dû être renforcée afin de pouvoir continuer à répondre avec performance à l'augmentation de l'utilisation de la plateforme. Le site a connu plus de 200.000 sessions, sans tenir compte des requêtes en direct des multiples web services.

**FOSS4G 2019
Bucarest:**

L'équipe brugis a été invitée à la conférence mondiale Free and Open Source Software for Geoinformatics (FOSS4G) qui s'est tenue à Bucarest. Une occasion pour des développeurs de sources libres du monde entier de se rencontrer et de partager leur expérience. L'équipe brugis a eu le plaisir de présenter, devant ce public d'experts, sa chaîne de production de données.

bruciel

bruciel, site web géré par Urban, permet la vision comparative de photographies aériennes anciennes de la Région de Bruxelles-Capitale depuis 1930 jusqu'à nos jours. Cet atlas aérien historique révèle plus de 80 ans d'urbanisation de la Région dans un face-à-face rempli de découvertes, souvent inattendues.

Le site bruciel permet aussi de visualiser de très nombreuses photos prises au sol en fonction des différentes périodes.

Depuis 2019, avec l'ajout de 3 nouveaux survols, bruciel dispose d'une couverture régionale à intervalles d'environ 10 ans: 1930-35, 1944, 1953, 1961, 1971, 1977, 1987, 1996, 2004, 2012 et 2019.

La situation clichée de 1961 revêt un intérêt urbanistique particulier, livrant une image détaillée du territoire avant l'entrée en vigueur de la loi du 29 mars 1962 sur l'urbanisme qui est à l'origine du CoBAT récemment révisé. De même pour 1977, à l'époque du projet de plan de secteur pour Bruxelles et enfin 1987, à la veille de la régionalisation de la compétence de l'aménagement du territoire. Tous ces orthophotoplans sont également affichables sur brugis et superposables aux autres couches de données.

En 2019, près de 7.000 photos relatives à l'histoire industrielle de la Région ont été ajoutées (© Fondation CIVA).

réseau art nouveau network

Le Réseau Art Nouveau Network (RANN) est un réseau européen créé à l'initiative de la direction du patrimoine culturel. Composé d'institutions et d'experts issus de villes Art Nouveau d'Europe, il s'est constitué en 1999 afin d'étudier, de promouvoir et d'aider à protéger le patrimoine Art Nouveau pour les futures générations. Coordonné par Urban, il organise de nombreuses activités destinées à un large public. Labellisé en tant qu'"itinéraire culturel du Conseil de l'Europe" depuis 2014, le réseau a également bénéficié de co-financements de la Commission européenne dans le cadre de plusieurs projets européens de coopération.

Les principales actualités 2019 du RANN:

- célébration des 20 ans du RANN;
- organisation du colloque international "Les intérieurs d'époque Art nouveau. Analyser, restaurer, rendre accessible.";
- participation à la journée mondiale de l'Art Nouveau et organisation d'un concours international de photos sur le thème des escaliers;
- participation au projet européen Interreg "Art Nouveau Danube" (2017-2019);
- accueil de plusieurs délégations étrangères, professionnelles et universitaires, pour des présentations/visites de projets;
- participation à de nombreux colloques internationaux.

relations internationales

2019 a permis à Urban d'apporter une contribution constructive à divers rapports européens et internationaux sur le développement régional durable:

- pilotage, à la suite d'un accord avec la ville de Montréal, d'un projet pilote Metropolis en partenariat avec Lyon et Paris;
- implication dans un accord avec la métropole européenne de Lille en vue d'un partage d'expertises sur le développement urbain durable;
- visite officielle, dans le cadre de la coopération bruxelloise au développement, à Paramaribo, pour la signature d'une "Mission of Understanding";
- accès administratif avec un employé de la ville de Berlin;
- accès de plusieurs délégations étrangères, professionnelles et universitaires, pour des présentations/visites de projets;
- participation à de nombreux colloques internationaux.

journées du patrimoine

Les journées du patrimoine (JDP), organisées par Urban, se déroulent chaque année pendant deux jours en septembre. Rendez-vous annuel européen de plusieurs millions de visiteurs, elles rapprochent et sensibilisent les habitants au patrimoine de leur région et ouvrent au public des lieux inaccessibles ou difficilement accessibles habituellement. Toutes les associations liées au patrimoine profitent de ces journées pour s'y associer avec une action tournée vers le grand public.

L'édition 2019 en quelques chiffres:

près de **50.000** visites

près de **800** partenaires

161 personnes déployées dans les différents lieux pour assurer la sécurité et l'accueil

67.000 brochures
3.300 affiches distribuées et affichées dans tout le pays

300.000 pages consultées en un mois sur le site web

3.686 élèves du primaire et du secondaire ont participé aux animations réservées le lundi suivant les JDP

807 élèves ont participé au concours photo européen EPIM (expérience photographique internationale des monuments)

archiweek

L'archiweek a pour vocation de sensibiliser et initier le public à l'architecture contemporaine de qualité durant environ une semaine chaque année en octobre. À cet effet, Urban développe des partenariats avec l'ensemble des acteurs bruxellois liés à l'architecture contemporaine afin de mettre gratuitement à la portée de tous des visites guidées, colloques, portes ouvertes de bureaux d'architecture, workshops, conférences et expositions.

La 1^{re} édition de l'archiweek en quelques chiffres:

plus de **1.000** participants toutes activités confondues

49 visites guidées toutes langues confondues dans **17** lieux différents

1 colloque, **1** conférence, **1** workshop "famille" sur le béton

1 conférence, **2** visites guidées sur l'économie circulaire

50 interviews dans le cadre de brussels architecture today

urban international symposium

Les urban international symposiums sont une série de colloques et journées d'études organisés par Urban visant à faire le point sur un état de connaissance actuel.

3 symposiums organisés:

13.05.2019
"Architecture tomorrow. Emerging technologies. What impact on our architecture?"

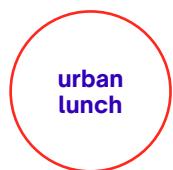
18.10.2019
"Concrete & sustainability. History – restoration – prospective."

29 & 30.11.2019
"Interiors of the Art Nouveau period: analyse, restore, make accessible."

+ 2 conférences:

18.10.2019
"Jan & Pascale Richter – Béton nature – un centre de soins à Metz-Queuleu"

22.10.2019
"Building a circular future"



urban lunch

Les urban lunch ont pour objectif de présenter au public l'actualité récente des matières gérées par Urban ou ayant un lien direct avec celles-ci. Les lunchs, conférences et débats organisés lors de ces rencontres permettent des échanges privilégiés, ainsi qu'un réseautage entre les différents participants. La qualité et la diversité des conférences assurent, par ailleurs, une formation continue aux collaborateurs de la Région et des communes.

4 conférences organisées:

19.02.2019
La ville médiévale
révélée: le patrimoine
archéologique en Région
bruxelloise

18.06.2019
Les 3 nouveaux contrats
de quartiers durables
2019: "Peterbos",
"Stephenson"
et "Autour du Parc
de l'Ouest"

26.11.2019
L'agriculture urbaine
à Bruxelles

10.12.2019
Florilège de
restaurations récentes
de monuments
et sites bruxellois



Les urban visit sont des visites guidées de bâtiments restaurés, de quartiers rénovés, de lieux emblématiques ou d'expositions, dont l'objet est lié aux différentes matières d'Urban.

Ces visites complètent les thématiques présentées lors de certains urban lunch par une découverte, sur le terrain, de leurs applications concrètes. Elles sont exclusivement réservées aux collaborateurs d'Urban.

2 visites organisées:

05.11.2019
Exposition
"Alexis & C°"

03.12.2019
"Agriculture urbaine"
– anciens abattoirs
d'Anderlecht



5 études en cours:

étude diachronique
des charpentes du bâti
bruxellois (IRPA
– ULG – ULB – VUB)

étude de la diversité
culturelle et de son
expression patrimoniale
(secteur associatif)

étude des caves
et salles basses
13^e-19^e siècle (ULB)

étude des paroisses
médiévales (ULB)

étude sur l'ornemaniste
Georges Houtstont
1832-1912 et son
œuvre (UGent)



En 2019, le montant
des subventions
facultatives s'élève
à **2.512.000 €**
et pas moins
de **35** dossiers sont
ainsi introduits auprès
d'Urban.



les publications d'Urban

Parmi les différentes publications d'Urban, les pages de "Bruxelles Patrimoines" offrent aux patrimoines urbains multiples et polymorphes un espace de réflexion ouvert et pluraliste. En 2019, le titre "Bétons" s'est prolongé par une journée d'étude consacrée tant à l'histoire qu'à l'avenir de ce matériau; le numéro "Un lieu pour l'art" faisait écho à la thématique des journées du patrimoine, montrant combien le contexte urbain est propice à la création et à l'expression artistique; enfin, sous le titre "Voir la rue autrement", la revue a ouvert ses colonnes à une thématique plus urbanistique, annonçant une réflexion plus transversale sur la notion de paysage urbain.

Attentif à valoriser les richesses et la variété des patrimoines bruxellois, Urban vise, au travers de la collection "Bruxelles, Ville d'Art et d'Histoire", à rencontrer la curiosité des publics pour l'histoire des lieux urbains et leurs multiples significations.

Chaque volume invite en outre à la promenade et à la découverte renouvelée de nombreux sites emblématiques ou moins connus. En 2019, "Le parc de Woluwe" a été exploré et expliqué dans toutes ses facettes, révélant un espace vert de 70 ha digne des grandes capitales européennes.



En 2019, le site portail et ses sites métiers ont généré:

portail
de l'administration
19.181 visiteurs

quartiers.brussels
9.523 visiteurs

urbanisme.brussels
174.148 visiteurs

patrimoine.brussels
64.067 visiteurs

site de l'inventaire du
patrimoine architectural
irismonument.be
410.307 visiteurs

Soit un total
de près de
680.000 visiteurs
sans compter les sites
satellites.

20 publications en 2019:

3 numéros
de la revue
"Bruxelles Patrimoines"
• Bétons
• Un lieu pour l'art
• Voir la rue autrement

1 numéro
de la collection
"Bruxelles, Ville d'Art
et d'Histoire"
• Le parc de Woluwe

1 numéro
de la collection
"Sur les traces de..."
• Bernard van Orley

8 news "chantiers"
sur le site
patrimoine.brussels

7 brochures
gratuites
d'information:
• 1 catalogue
des publications
• 1 brochure
promotionnelle
pour la revue
"Bruxelles Patrimoines"
• 1 brochure générale
présentant Urban
• 1 brochure informative
concernant les
permis d'urbanisme
• 1 "Vitrine de
l'Archéologie":
- Sous le parc Fontainas
• 2 "Chemins de Ronde":
- Bernard van Orley
- Pieter Bruegel l'ancien

2020:
Outre un renouvellement progressif de la charte graphique des produits éditoriaux d'Urban, 2 nouvelles séries verront le jour, dans l'esprit d'une contribution à la "bibliothèque des savoirs publics" souhaitée par le Gouvernement, en accueillant des travaux universitaires de grande qualité:

"Forum Jean Cosse"
premier volume consacré
au Forum Jean Cosse à
Saint-Gilles

"Études et Recherches"
première livraison,
uniquement numérique,
consacrée aux
charpentes des églises
bruxelloises 1840-1940

2020 sera également
l'occasion pour Urban
de réaliser un premier
volume "Royale Belge
– Tome 1 Histoire",
consacré au projet
et à la construction de
cet édifice majeur
du patrimoine d'après-guerre. Un second tome paraîtra à l'issue de la rénovation prévue.

La direction personnel & organisation (DPO) est notamment en charge de toutes les matières liées aux ressources humaines, aux facilities (logistique et support), ainsi qu'au budget et à la comptabilité.

missions

1.

La gestion des ressources humaines, à savoir: assurer les recrutements et le suivi des formations des collaborateurs, la gestion des carrières et la réalisation de bilans d'intégration du nouveau personnel, permettant un accompagnement et un ajustement des nouvelles fonctions au sein des équipes.

2.

L'organisation d'un service de médiation permettant de répondre à toute question ou réclamation d'un citoyen face à son incompréhension par rapport à une décision administrative ou à l'attitude particulière d'un collaborateur.

3.

La gestion des facilities avec comme objectifs d'assurer l'ensemble des services techniques, logistiques et de maintenance nécessaires au fonctionnement d'Urban, afin de garantir un appui aux différentes directions opérationnelles.

4.

La réalisation du suivi comptable d'Urban avec comme principales tâches:

- la gestion de la comptabilité tant en recettes qu'en dépenses;
- la gestion de la rétrocession des charges d'urbanisme;
- le suivi administratif et financier des subventions facultatives en étroite collaboration avec la direction connaissances & communication, en assurant, dans le respect des dispositions réglementaires en vigueur au sein d'Urban, la rédaction et la présentation au Ministre de tutelle compétent ou au Gouvernement de l'arrêté octroyant la subvention, ainsi que la notification de la décision au bénéficiaire et la libération des tranches.

Urban comprend également plusieurs compétences au niveau de la direction générale qui existent en vue d'assister cette dernière dans toutes ses démarches en appliquant la stratégie définie par le Conseil de direction (CD). Ils permettent également les transversalités nécessaires entre les différentes directions.

missions

1.

Le staff de la direction générale qui se charge de l'ensemble des matières transversales d'Urban en soutenant la directrice générale et l'administration dans son ensemble.

Le staff assure notamment:

- la mise en place et la garantie de cohérence de toutes les communications internes et stratégiques: intranet, événements et relations internes, contacts presse et média, etc., ainsi que la communication top-down et bottom-up de l'administration;
- le suivi des projets transversaux et régionaux;
- la gestion et le suivi des questions parlementaires;
- la gestion du secrétariat de la directrice générale, ainsi que la préparation et le secrétariat des Conseils de direction (CD), composés, entre autres, des directeurs des différentes directions d'Urban.

Le CD se réunit mensuellement et s'attache à l'émergence et l'entretien d'une identité

commune, à la définition d'une vision stratégique et à la mise en place des transversalités et synergies nécessaires entre directions.

2.

L'accompagnement des collaborateurs en termes d'informatique avec une équipe en charge du helpdesk et du suivi de projets d'Urban. L'équipe IT accompagne les équipes dans leurs missions quotidiennes, en leur mettant à disposition une infrastructure bureautique adéquate et en mettant en œuvre des applications informatiques supportant les différents métiers.

3.

La gestion du service interne pour la prévention et la protection au travail (SIPPT), qui assiste Urban, les membres de la ligne hiérarchique et les collaborateurs pour l'application des dispositions légales et réglementaires relatives au bien-être des

travailleurs lors de l'exécution de leur travail. Le SIPPT collabore avec le service externe pour la prévention et la protection au travail (SEPPT) pour les domaines concernant la médecine du travail et les aspects psychosociaux et s'il estime avoir besoin d'assistance dans d'autres domaines.

4.

La préparation des Comités de concertation de base (CoCoBa), propres à la nouvelle organisation d'Urban, qui se déroulent tous les mois et permettent un échange constructif entre les représentants des syndicats et la direction générale.

5.

La gestion et le contrôle interne du budget d'Urban dans ses phases d'élaboration, d'exécution et de monitoring constant.

focus 2019

6.

La gestion, de façon centralisée, des marchés publics sur base des motivations suivantes: l'uniformisation des processus entre les différentes directions, départements et cellules, l'amélioration de la gouvernance, la rationalisation du fonctionnement de l'organisation et l'élaboration d'un fonctionnement efficient.

Les objectifs dévolus à cette mission de gestion des marchés publics sont:

- assurer la veille sur les pratiques en matière de marchés publics;
- assurer le rôle d'ensemblier des marchés jusqu'à la notification du marché;

- assurer la centralisation des informations quant aux marchés publics passés par Urban (tenue d'un registre des marchés, des cautionnements et des fournisseurs).

7.

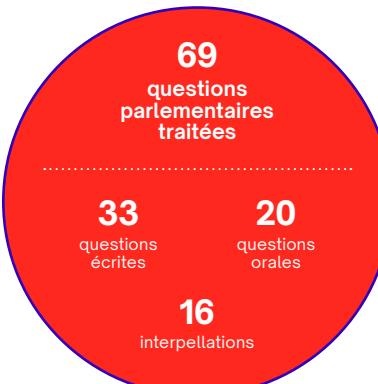
Le contrôle de gestion, un instrument du système de contrôle au même titre que le contrôle interne, l'audit interne, le contrôle administratif et budgétaire, qui a pour objectif de:

- mesurer la réalisation des objectifs stratégiques (OS) et des objectifs opérationnels (OO) fixés dans les notes d'orientation, les lettres d'orientation, les plans stratégiques des mandataires et les plans opérationnels annuels des différentes directions;

- permettre une analyse des causes de l'évolution constatée;
- permettre la prise de mesures correctrices éventuelles.

8.

L'élaboration, grâce au mobility manager, du plan de déplacement en entreprise et la sensibilisation des collaborateurs aux modes de transports actifs tant pour leurs déplacements domicile – travail, que pour les déplacements professionnels. Pour ce faire, le mobility manager participe de manière active à l'élaboration de la politique de déplacement d'Urban.



inventaire des marchés publics

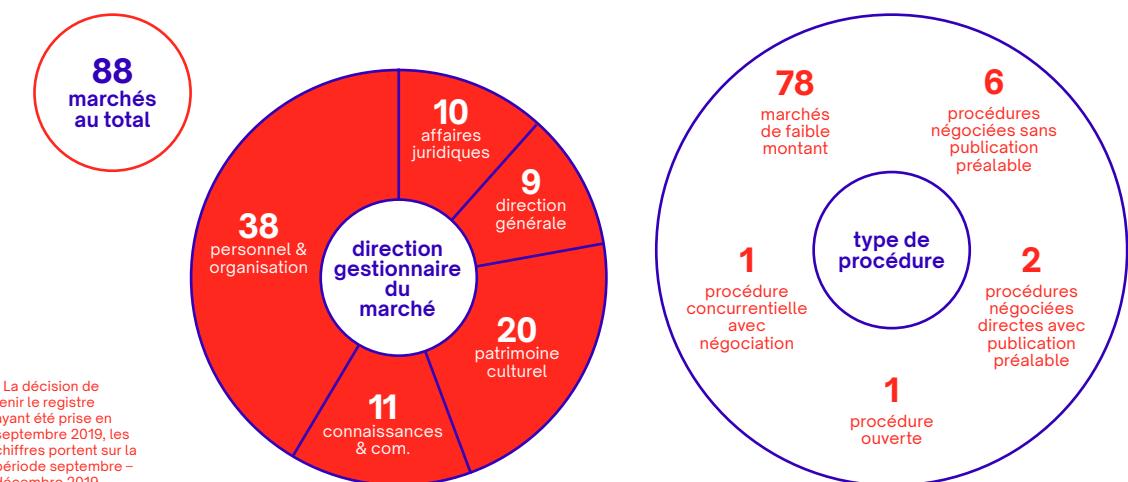
Urban, à l'instar des autres entités régionales, est soumis aux dispositions de la circulaire du 16 janvier 2019 portant sur l'utilisation des applications e-procurement.

Une de ces dispositions porte sur l'établissement

d'un rapport trimestriel concernant l'utilisation de la plateforme e-procurement. Dans un souci d'efficience et afin d'éviter la gestion de multiples bases de données au sein d'Urban, une cellule marchés publics a été chargée de centraliser la tenue

du registre des marchés publics. En parallèle à la constitution de ce registre, il a été opté pour l'uniformisation de la nomenclature des marchés publics. Cette initiative s'inscrit par ailleurs dans le code des bonnes pratiques

préconisées par Bruxelles Finances et Budget. Sur cette base, on constate que les marchés publics, conclus pour un montant cumulé de **4.703.581€**, se répartissent comme suit*:



budget

La mission 33 du budget régional réunit toutes les allocations budgétaires utilisées et gérées par Urban et est organisée au travers de cinq programmes:

- programme 1: gestion personnel et organisation
- programme 2: subventions aux bénéficiaires en matière de développement territorial
- programme 3: études, information et promotion en matière d'urbanisme et mesures prévues par le CoBAT
- programme 4: politique de revitalisation des quartiers et de la rénovation urbaine

programme 5: politique du patrimoine, protection et restauration du patrimoine classé

Ce budget laisse désormais clairement apparaître les coûts de fonctionnement de la structure (programme 1), les budgets liés aux partenaires sur lesquels Urban exerce un contrôle (programme 2) ainsi que les budgets liés aux développements de ses métiers propres (programmes 3 à 5). De plus, Urban a instauré un monitoring mensuel portant sur l'utilisation des crédits, ce qui permet d'améliorer le taux d'engagement et de liquidation des crédits budgétaires.

répartition du budget d'engagement 2019

prog.1	22.470.000€
prog.2	55.119.000€
prog.3	6.008.000€
prog.4	63.160.000€
prog.5	23.737.000€

répartition du budget de liquidation 2019

prog.1	21.110.000€
prog.2	49.831.000€
prog.3	4.257.000€
prog.4	57.296.000€
prog.5	20.730.000€

partenaires & collaborations

En tant que centre d'expertise et d'échanges entre le Gouvernement, les métiers liés à ses matières et les citoyens, Urban se doit de travailler de concert avec de nombreux partenaires et vise à étendre et multiplier ses collaborations petit à petit.

Partenaires régionaux, fédéraux, locaux, secteurs publics et privés, acteurs du milieu associatif et autres acteurs du développement territorial, les collaborations sont nombreuses. Ces synergies permettent d'encourager de nouvelles méthodes de travail et de dialoguer afin d'enrichir et de compléter le travail des équipes d'Urban, ainsi qu'oeuvrer au défi collectif de faire rayonner Bruxelles.

L'année 2019 a permis à Urban de continuer le travail mené précédemment, dans le but de consolider les collaborations déjà en place et d'étendre les interactions et partenariats nécessaires à l'exercice efficace de ses missions.

Mettre en place des plateformes d'échanges, de dialogue, d'évaluation, être en contact avec les besoins et les enjeux du secteur et veiller à la satisfaction des attentes des partenaires est indispensable en vue d'être reconnu comme point de contact et interlocuteur de référence dans les domaines du patrimoine culturel, de la rénovation urbaine et de l'urbanisme.

La liste des partenaires présentés ici n'est pas exhaustive. Il s'agit des principales collaborations entretenues par Urban, qui travaille également en partenariat avec de nombreux autres contacts et organisations.

 bruxellseenvoerontbrussel.be	 Brussels Smart City	 Gouverne Bruxelles	 bps-bpv.brussels Bruxelles Prévention & Sécurité Brussels Preventie & Veiligheid	 BXL
 cirb.brussels IT is for you	 fonds.brussels fonds du logementwoningfonds	 homegrade .brussels	 hub .brussels	
 innoviris .brussels we fund your future	 international.brussels SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES INTERNAATIONALE OVERHEIDSGEEST BRUSSEL	 perspective .brussels	 port .brussels	 RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE BRUSSELS HOOFDSTAD/LEIRY GENANT
 sau .brussels	 SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES BEWESTELIJKE OVERHEID/ROOSENDE BRUSSEL	 strb-bghm.brussels laamienhuis - wachter huizingen	 mivb .brussels	 talent .brussels
 visit .brussels	les 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale	les associations, comités de quartiers et le secteur culturel	les citoyens, architectes, entrepreneurs, promoteurs, etc.	et bien d'autres acteurs publics et privés du développement urbain



actualités
urbaines
et culturelles
2019

Si l'année 2018 fut une étape clé pour Urban, en termes d'organisation interne, avec sa récente mise en place, ou en matière de projets et d'avancées liés à ses différentes compétences, 2019 ne fut pas en reste.

De nombreux chantiers poursuivis en 2018 ont permis d'aboutir en 2019. Pensons notamment à la réforme du Code bruxellois de l'aménagement du territoire (CoBAT), à l'ordonnance relative au patrimoine mobilier et immatériel, ou encore au projet de Règlement régional d'urbanisme (RRU).

Tout au long de l'année, les équipes ont continué d'œuvrer au déploiement de l'organisation et au développement des projets liés à ses différents métiers: mise en place d'une série d'évènements culturels, poursuite d'une 4^e édition de be.exemplary, suivi de nombreux permis emblématiques, gestion des diverses actions en matière de revitalisation

urbaine, réalisation de fouilles archéologiques importantes, mise à jour des outils réglementaires et bien d'autres encore, représentent un échantillon des nombreux projets menés à bien par les équipes d'Urban afin de contribuer au développement de la Région.

Cette année marque également une avancée significative en termes de communication externe, avec la mise en place effective de la direction connaissances & communication et la poursuite du développement de la nouvelle identité visuelle d'Urban, permettant ainsi d'harmoniser et d'unifier ses matières et actions sous une seule et même image de marque.

urban international symposium

1. Bauhaus
Dessau,
Gilles Retsin.
© Gilles Retsin

2. Arcades
de la Galerie
Rivoli, chaussée de Waterloo
690, Uccle.
Architecte:
Victor
Demeester.
Jean Marc Basyn
© urban.brussels

3. Centre
de soins
psychiatriques à
Metz-Queueleu.
Architectes:
richter
architectes &
associés.
© Luc Boegly

4. Bal masqué
à l'hôtel
Winssinger, rue
de l'Hôtel des
Monnaies 66,
Saint-Gilles.
Architecte:
Victor Horta.
© Archives du Musée
Horta, Saint-Gilles

1. architecture tomorrow. emerging technologies. what impact on our architecture?

13.05.2019
Premier urban
international symposium
consacré aux nouvelles
technologies dans
l'architecture: impression
3D, robotique,
biotechnologie, etc.

Ce premier colloque
abordait la question
du rôle des nouvelles
technologies dans
l'architecture
contemporaine, entre
gadgets futuristes ou
véritables recherches
ouvrant sur une nouvelle
ère. À cette occasion,
Urban a invité une
dizaine de chercheurs
et architectes belges et
étrangers à présenter
l'état de leurs recherches
et expérimentations au
public.



1.

2. concrete & sustainability. history – restoration – prospective



2.

Un des défis de la nouvelle direction
connaissances & communication consiste
à valoriser l'image de la Région en
sensibilisant le grand public à l'architecture,
au patrimoine et à l'urbanisme, ainsi qu'en
développant une sensibilité culturelle aux
formes contemporaines de la ville, du
paysage, de l'architecture et du design.

Dans cette optique, une des actions initiées
en 2018, et aboutie en 2019, est la mise
en place d'une série d'urban international
symposiums visant à positionner Bruxelles
dans le domaine de l'architecture
d'aujourd'hui et du patrimoine de demain.

Ces symposiums contribuent à valoriser
la Région à travers l'organisation de
conférences, de colloques, de rencontres
et d'échanges régionaux, nationaux, mais
également internationaux sur l'expérience
et l'expertise d'acteurs en lien avec les
compétences qui ont été confiées à Urban
et en partenariat avec d'autres opérateurs
du monde culturel.

L'année 2019 marque une belle introduction
en la matière avec l'organisation de
3 symposiums thématiques:

urban
international
lecture
Jan & Pascale
Richter –
Béton nature –
un centre de soins
à Metz-Queueleu



3.

18.10.2019
Dans la continuité
de l'urban
international
symposium
consacré aux
bétons “concrete
& sustainability”,
Urban et la Faculté
d'Architecture de
la Cambre
Horta ont eu le
plaisir de convier
les architectes
Jan et Pascale
Richter (cabinet
richter architectes
& associés,

Strasbourg) afin
qu'ils puissent
partager avec
le public
leur démarche
constructive du
centre hospitalier
spécialisé de Jury
(Metz-Queueleu),
véritable ode au
béton, qui a obtenu
le prestigieux
prix de l'Équerre
d'argent en 2018.

lancement du site inside art nouveau

Dans la foulée
de l'urban
international
symposium
consacré aux
intérieurs Art
Nouveau, Urban a
lancé un nouveau
site qui permet
aux visiteurs de
découvrir des
intérieurs Art
Nouveau bruxellois
inaccessibles au
grand public grâce
à des documents
aussi divers
que des plans,
photographies ou
cartes postales.
Cette expérience
a été pensée
“mobile first”, avec
une cartographie



4.

urban folly - grotto

Urban marquera régulièrement l'espace
public bruxellois d'une œuvre d'art
contemporaine et donnera la “parole”
à un artiste chargé de la concevoir.
Cette “folly”, au sens de “fabrique de
jardins”, édicules qui avaient un caractère
expérimental au 18^e siècle, sera l'occasion
de soulever une problématique particulière,
d'exprimer une sensibilité artistique ou
simplement de questionner le public.

Ces œuvres viseront à donner une place
concrète à la création contemporaine en
Région bruxelloise.



“Model
for a Grotto”
by Gijs Van
Vaerenbergh.
Stijn Bollaert
© urban.brussels

À travers leur travail,
le duo d'architectes/
artistes belges Gijs Van
Vaerenbergh posent ainsi
la question de savoir où
se termine l'architecture
et où commence
la sculpture.

urban folly 2019 – model for a grotto by gijs van vaerenbergh

À la suite du premier
urban international
symposium sur les
nouvelles technologies,
la première urban folly
a été inaugurée dans
les jardins du Palais des
Académies: “Grotto”.



récurrents dans leur
œuvre. Ils ont imaginé
le “Model for a Grotto”
spécialement pour
le jardin du Palais
des Académies. En
architecture de paysage,
le grotto est une
construction rocheuse
évoquant une forme
artificielle et romantique
de la nature.

Pour cette première folly,
Gijs Van Vaerenbergh
ont présenté un fragment
grandeur nature de
ce grotto. La matière
a véritablement été
sculptée à la main,
en suivant le mode
traditionnel du travail du
sculpteur, afin d'extraire
“Grotto” de ce volume
massif (2,4 m x 2,4 m
x 4,8 m), constitué
de briques perforées
traditionnelles.

.

.

.

.

.

.

.

.

.

.

.

.

.

.

.

.

.

.

.

expositions

"Les chasses de Charles Quint", tapisserie produite par Bernard van Orley, 16^e siècle (détails).
© RMN-Grand Palais (Musée du Louvre) Daniel Arnaudet



urban.brussels

Voici quelques années qu'Urban partage avec des institutions muséales et scientifiques une réflexion sur l'apport de l'histoire urbaine à la valorisation des représentations artistiques. L'ancrage de l'histoire artistique dans l'histoire du territoire révèle en effet la richesse culturelle de celui-ci, ainsi que les perceptions dont il a fait l'objet au fil du temps. En concevant ou participant à l'élaboration d'expositions, Urban met ainsi son travail d'expertise interne à profit de sujets spécifiques.



bernard van orley

**19.02 – 26.05.2019
bozar**

La collaboration d'Urban et BOZAR dans le cadre de l'exposition "Bernard van Orley, Bruxelles et la Renaissance" s'est inscrite dans cette perspective. Fort d'une expertise scientifique dans la thématique de l'exposition, Urban était représenté dans le comité scientifique international et a, par ailleurs, contribué aux textes du catalogue.

Dans cette même ligne thématique, une collaboration entre Urban et BOZAR est envisagée pour 2021 autour d'un autre personnage de la Renaissance du Nord: Albrecht Dürer. Par ailleurs, Urban a également œuvré à la mise en place d'une coordination scientifique entre les trois événements satellites et didactiques qui ont vu le jour autour de l'exposition consacrée à Bernard van Orley (l'exposition aux Halles Saint-Géry; l'exposition au Rouge-Cloître; l'exposition au palais du Coudenberg) et s'est investi à des degrés

divers dans la réalisation de ces évènements et dans leur promotion.

**21.03 – 15.08.2019
halles saint-géry**

La direction du patrimoine culturel d'Urban a en effet réalisé une exposition consacrée à l'ancrage du peintre bruxellois, à la tête de l'un des plus importants ateliers de l'époque, dans le quartier Saint-Géry.

En outre, Urban a profité de la présence exceptionnelle à Bruxelles d'une

tapisserie du Musée du Louvre, de la série dite des "chasses de Charles Quint", pour faire réaliser un enregistrement photographique d'ultra haute définition par une équipe de l'Institut royal du Patrimoine artistique (IRPA). Cette tapisserie monumentale donne à voir l'un des plus anciens panoramas sur la ville, révélant la skyline urbaine de Bruxelles au 16^e siècle, un document d'une très grande importance pour la connaissance de l'histoire matérielle de la ville.



1.

Autres expositions en 2019

shelter of art

07.02.2019 – 14.04.2019

L'atelier d'artiste est l'endroit où l'art prend forme, où l'artiste transforme les matières premières afin de matérialiser ses idées. Dans la foulée de la publication du n°26 – 27 de la revue "Bruxelles Patrimoines" consacrée aux ateliers d'artistes, Urban a pris en charge le commissariat du volet historique de l'exposition "Shelter of Art" aux Halles Saint-Géry. Un aperçu du développement des maisons-

ateliers des 19^e et 20^e siècles permettait d'y illustrer le contexte dans lequel ces ateliers sont apparus, le rôle joué par l'artiste et la qualité patrimoniale des exemples réalisés à Bruxelles.

bruxelles libre depuis 75 ans !

04.09.2019 Dans la soirée du 3 septembre 1944, un tank britannique surgit sur un boulevard Anspach désert. L'heure de la libération a sonné. La guerre n'est pas finie, mais la population laisse éclater

sa joie et fait la fête aux soldats belges et alliés venus la libérer. Le 4 septembre 2019 en soirée, Bruxelles a fêté le 75^e anniversaire de sa libération. A cette occasion, les Halles Saint-Géry ont accueilli un bal populaire dans un cadre historique, dressé par l'exposition "Bevrijd Brussels Libéré": images, coupures de presse et drapeaux alliés, brodés dans la nuit du 3 septembre 1944 par les Bruxellois, ont baigné le public dans l'euphorie de ce moment historique exceptionnel.

back to bruegel

18.10.2019 – 18.10.2020

Dans le cadre de l'exposition "Back to Bruegel" à la Porte de Hal, Urban a fourni son expertise pour la réalisation d'un panorama 3D montrant la ville au milieu du 16^e siècle. Deux longues-vues virtuelles, placées sur le chemin de ronde de la Porte, offrent aux visiteurs une vue vers le centre-ville, deux autres vers les remparts de la deuxième enceinte urbaine et le village d'Obbrussel (Saint-Gilles).

estaminets, staminees & cafés, histoires bruxelloises

06.12.2019 – 29.02.2020

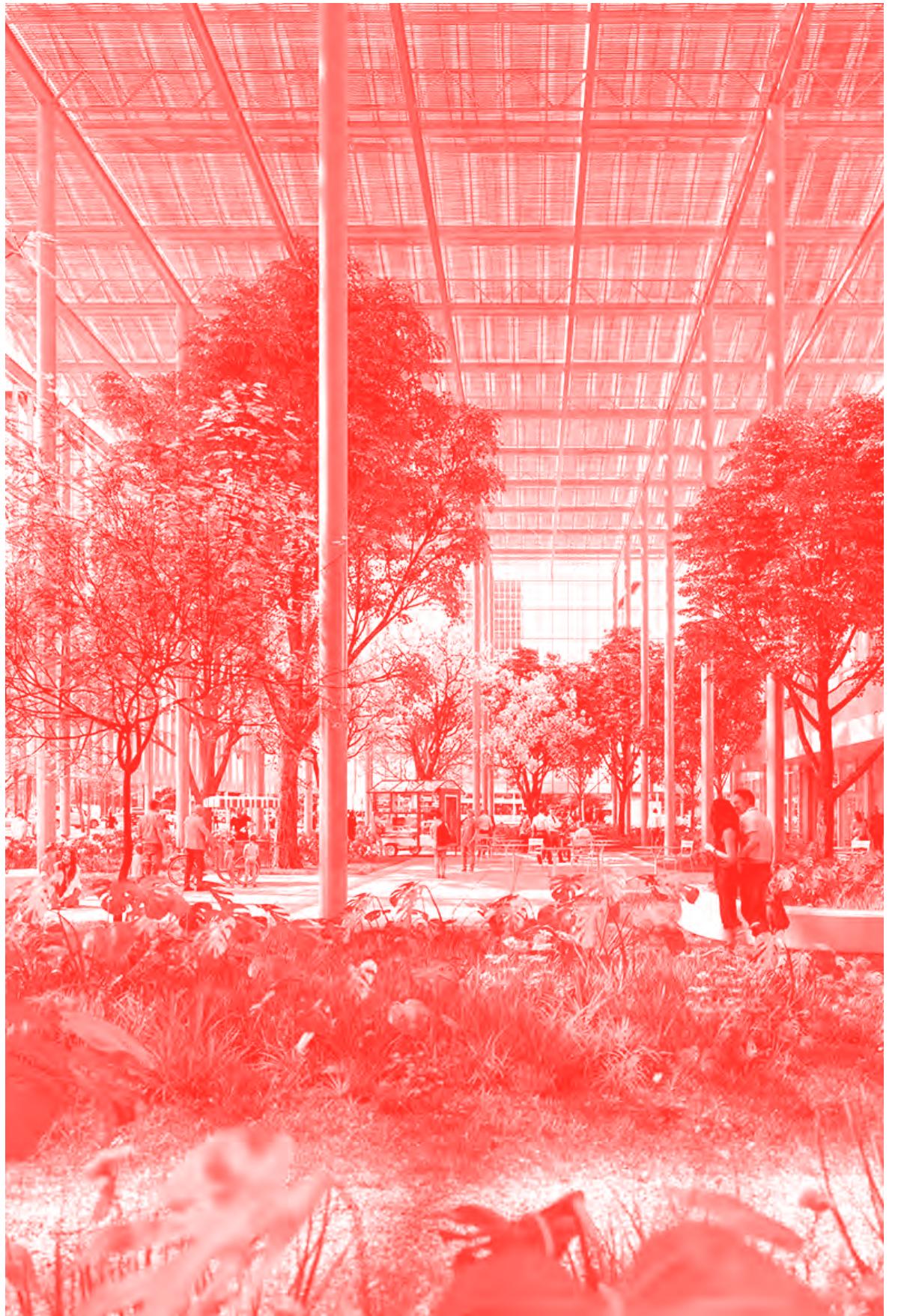
Les équipes d'Urban ont eu le plaisir de collaborer avec Bruxelles-Fabriques afin de réaliser l'exposition sur les cafés historiques de Bruxelles. Café, cabaret, estaminet, brasserie, caberdouche, taverne, stamcafé sont autant d'appellations pour désigner des lieux où l'on consomme de la bière.

Alexis répond à ce nouveau programme en développant une architecture puissante et sobre, offrant tous les confort modernes.

C'est précisément à l'intersection entre les quartiers haut et bas, dans l'îlot compris entre le Cantersteen et les rues Ravenstein et des Sols, qu'Alexis et ses collaborateurs construisent entre 1931 et 1958 quatre bâtiments, soit plus de 700 m de façades, qui marquent la capitale.

Destinée à un public familial, l'exposition proposait de plonger dans l'histoire de ce nouveau quartier des affaires, à l'époque où Bruxelles subit de profondes mutations et prend des allures de métropole trépidante.

1. & 2. Galerie Ravenstein, Bruxelles, vue dans la rotonde vers 1960 et passage vers le Cantersteen en 1971, classée comme monument depuis le 03 mars 2011. Architecte: Alexis Dumont. © Fondation CIVA / AAM © AVB/FI C-28874



be. exemplary 2019

be.exemplary est le nom de l'appel à projets dédié aux bâtiments bruxellois exemplaires géré et coordonné par Urban. Il a pour objectif de promouvoir et de stimuler le développement urbain de qualité afin d'améliorer la qualité de vie en Région de Bruxelles-Capitale. Dans cette optique, il finance des procédés de construction innovants et dupliquables.

22.10.2019 building a circular future

Afin d'ancrer un peu plus la notoriété de be.exemplary et de promouvoir le défi n°4, Urban a organisé une conférence sur le sujet de la circularité en invitant comme orateur Kasper Jensen, partner du bureau d'architecture danois 3XN et

fondateur du bureau d'études associé, GXN, reconnu mondialement pour ses approches novatrices et audacieuses en matière de construction durable et en particulier d'économie circulaire. Cette conférence a également été l'opportunité de présenter les projets "Multi"

et "Ambassade" tous deux lauréats be.exemplary. Cet échange a rencontré un franc succès auprès des différents acteurs concernés par be.exemplary.

Le projet be.exemplary a été lancé en 2016, à l'initiative du Gouvernement, et a évolué au cours des différentes éditions pour que, chaque année, il permette de dévoiler une plus large gamme de projets innovants.

Ces projets lauréats doivent, à terme, servir de modèles à d'autres initiatives afin de promouvoir l'innovation et démontrer qu'elle n'est pas toujours plus chère.

Au-delà d'un simple concours d'architecture, be.exemplary est un programme qui encourage la réflexion autour de 4 défis majeurs:

1. porter une attention particulière à l'architecture et l'urbanisme de qualité;
2. encourager des projets à portée sociale;
3. relever de nombreux défis environnementaux;
4. inscrire l'intégralité de ces projets dans un cycle d'économie circulaire.

représentant d'Urban, d'un représentant de Bruxelles Environnement et de quatre experts externes, était très positif quant au niveau de qualité des projets déposés, selon lui en constante augmentation. be.exemplary atteint progressivement son objectif de provoquer une dynamique positive dans la conception des projets.

Dans la suite logique du succès de cette édition 2019 et conformément aux objectifs prioritaires du nouveau Gouvernement, la prochaine édition be.exemplary réservera les catégories 1 et 2 aux dossiers proposant impérativement un minimum de logements.

Elle accentuera encore davantage le signal lancé aux propriétaires privés avec une augmentation du subside concepteur en catégorie 1 et comme nouveauté, l'obtention d'un possible subside de conception pour les candidatures non abouties présentant un réel potentiel.

Sur le point d'être lancée fin avril 2020, la crise sanitaire liée au covid-19 a bousculé les évidences et à l'heure de la finalisation du présent rapport, le calendrier de la prochaine édition est toujours en cours de remaniement.

be.exemplary 2019

4^e édition

38 candidatures

11 en catégorie 1
"petits
projets privés"

13 en catégorie 2
"grands
projets privés"

16 lauréats:
5 dans la catégorie
"petits projets
privés"
6 dans la catégorie
"grands projets
privés"
5 dans la catégorie
"projets publics"

lauréats be. exemplary 2019

catégorie 1 “petits projets privés”

projet 506

Déconstruction d'une petite maison ouvrière en dent creuse et construction d'une habitation unifamiliale trois chambres.



chaussée d'Alsemberg 506,
Uccle
© Architecte: Alizée Dassonville

tiny little paradise

Démolition partielle, rénovation et agrandissement d'une toute petite maison située dans un endroit spécial.



rue Mode Vliebergh 14, Laeken
© Architectes: Responsible Young Architects bvba

maison sans souci

Transformation d'une habitation typique bruxelloise en co-housing proposant deux logements individuels et des espaces communs.



rue Sans Souci 141, Ixelles
© Architecte: Fallow

maison jupiter

Construction, en fond de parcelle trop grande d'une maison bourgeoise de Forest, d'une habitation unifamiliale trois chambres souhaitant être un monde en soi.



avenue Jupiter 172, Forest
© Architectes: V+ sprl

rasson

Déconstruction d'une maison en fond de parcelle et construction d'une habitation en ordre continu destinée à la colocation avec loyers abordables.



rue Rasson 27, Schaerbeek
© Architectes: Monsieur Pascal Architectes

catégorie 2 “grands projets privés”

maison jolly

Construction, pour des personnes sans-abris et pour un public précarisé, d'un immeuble de dix logements conventionnés diversifiés et d'une salle polyvalente en intérieur d'îlot.



rue Jolly 170-172, Schaerbeek
© Architectes: EPOC Architecture

vas 13

Transformation, par un groupe d'amis souhaitant rester vivre à Bruxelles, d'une ancienne école primaire en sept unités résidentielles, un bureau et des espaces communs.



rue des Vétérinaires 11-15-17,
Anderlecht
© Architectes: KEPER Architecten

catégorie 3 “projets publics”

école secondaire plurielle maritime

Reconversion d'un site industriel existant en école secondaire à pédagogie active qui offrira à terme +/- 750 places.



avenue Jean Dubrucq 17,
Molenbeek-Saint-Jean
© Architectes: &sens architectes

nvkvv

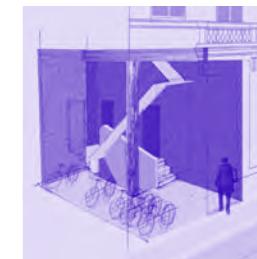
Rénovation et adaptation d'un manoir de 1909 pour l'association des Sages-femmes et Infirmières Catholiques.



square Vergote 43, Schaerbeek
© Architecte: Nathalie De Leeuw

ninove 122

Rénovation et changement d'affectation d'un ancien bureau de poste pour y créer six logements intergénérationnels à destination locative et sociale avec intégration d'espaces partagés et jardin communautaire.



chaussée de Ninove 122,
Molenbeek-Saint-Jean
© Architectes: Cristian Crisan - La Verte Voie

ag campus

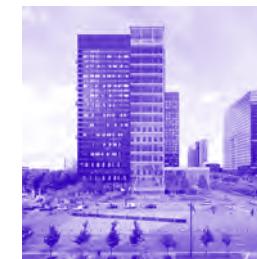
Rénovation d'un rez-de-chaussée en learning and meeting center moderne dans un immeuble de bureaux.



rue du Pont neuf 17, Bruxelles
© Architectes: EVR-Architecten cvba

zin

Rénovation et transformation des tours 1 et 2 du WTC, comprenant 70.000m² de bureaux, 5.000m² de coworking, 127 appartements, 240 chambres d'hôtel ainsi que des espaces de sport, loisirs, restauration et commerces.



boulevard du Roi Albert II 28-30,
Bruxelles
© Architectes: SM FUTURE WTC:
Jaspers Eyers / 51N4E / l'AUC

novacity

Projet mixte alliant production, habitat et espaces publics ayant pour vocation de redonner une identité et une cohérence d'échelle à un îlot en friche inséré dans un tissu dense et décousu.



chaussée de Mons - rue des Trèfles,
Anderlecht
© Architectes: AM DDS+ / BOGDAN &
VAN BROECK / EOLE

vandeuren

Rénovation complète de l'îlot Vandeuren: immeubles rénovés et restructurés, nombre de logements passant de 160 à 132, ajout de nouveaux équipements et d'espaces partagés, valorisation du jardin central en un espace collectif propice aux rencontres.



chaussée de Boondael, rue François Dons, avenue Pierre et Marie Curie, rue Jean Vandeuren, Ixelles
© Architectes: AM P&P Architectes / Atelier Architecture AA4 / Tractebel

val maria – mariëndaal

Construction, dans la cité-jardin du Val Maria, de 46 logements sociaux et d'un pavillon à usage commun, apportant une nouvelle identité au quartier.



Val Maria 70 – rue du Demi-Cercle,
Neder-Over-Heembeek
© Architectes: AM LOW / NEY / MACOBO

permis emblématiques

La réglementation urbanistique en Région bruxelloise a pour objectif d'améliorer les conditions de vie dans les quartiers en garantissant aux habitants de la Région le respect d'un aménagement harmonieux. Ces normes contribuent à développer et aménager le territoire de la Région de manière durable, notamment par la gestion qualitative du cadre de vie, l'utilisation parcimonieuse du sol et de ses ressources, la conservation et le développement du patrimoine culturel, naturel et paysager, ainsi que l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments.

Ce présent document donne l'occasion de faire le point sur quelques permis emblématiques de 2019, abordant, entre autres, des aspects liés à l'économie circulaire et à la durabilité.



1.

nouveautés nova 5

La transition de la 4^e à la 5^e version de NOVA, plateforme transversale dédiée à la gestion des permis d'urbanisme, de lotir et d'environnement, a été opérée en novembre 2018, mais c'est finalement tout au long de l'année 2019 que les collaborateurs d'Urban ont pris en main ce nouvel outil. L'application NOVA 5, développée par le CIRB (Centre d'Informatique pour la Région bruxelloise), est encore et toujours améliorée afin de pallier aux problèmes de bugs et afin de

rencontrer les besoins des communes, de Bruxelles Environnement et des équipes d'Urban. Cela implique un travail constant d'analyse de la part des collaborateurs qui s'est poursuivi en 2019 et se prolongera encore en 2020.

Plus largement, ce projet est exemplaire en ce qui concerne l'exploitation

1. Recypark, quai Fernand Demets 22, Anderlecht. Projet lauréat be.exemplary 2018. Architectes: 5IN4E. © 5IN4E

2. COD "Petite Senne" à Molenbeek-Saint-Jean - Grande Halle, quai de l'Industrie 79. Projet lauréat be.exemplary 2018. Architectes: AM Zampone & Lescout. © AM Zampone - Lescout

3. "See u", projet d'occupation temporaire des casernes d'Ixelles. Projet Home for Less, modules de logements modulaires et temporaires pour des personnes précarisées. © Thomas Noceto

halle libelco ou "grande halle"

Le permis concernant la Halle Libelco vise à reconvertis la halle en un espace public couvert, à rénover les portiques et le pont roulant, à construire une crèche pour 72 enfants et à réaménager un espace public en un espace de rencontre sur le quai de l'Industrie.

Le projet s'inscrit dans une volonté de revitalisation urbaine et dans la vision portée par le Plan Canal, le contrat de rénovation urbaine "Heyvaert - Poincaré" et le contrat de quartier durable "Petite Senne", notamment en ce qui concerne l'ancre de l'activité productive, la diversification des activités économiques, la promotion de la mixité des affectations dans la zone, l'amélioration des conditions de vie des riverains par la création d'espaces publics et d'équipements, l'aération d'un tissu urbain extrêmement dense par la création de franchissements dédiés aux modes actifs et la valorisation du patrimoine industriel.

Il permettra de valoriser un témoin historique caractéristique du patrimoine industriel en bord de canal, porteur de l'identité du territoire. Le projet contribuera également à la mobilité durable en ce qu'il réduit sensiblement l'impact du trafic motorisé en espace public et encourage les modes de déplacements actifs et non motorisés en ville.

Le projet, qui se situe dans la zone du Canal, pôle de développement prioritaire, répond à

du haut potentiel de mutation morphologique et programmatique d'îlots industriels extrêmement denses et monofonctionnels vers un nouveau réseau d'espaces ouverts de sociabilité et une diversification des activités.

Le projet "Grande Halle" est également un des projets lauréats de l'édition 2018 de be.exemplary.

"recypark"

Nous vivons dans une époque de changement écologique, ainsi que de transition idéologique, et l'utilisation croissante des parcs à conteneurs en Région bruxelloise témoigne de cette évolution des habitudes citoyennes. Une mutation s'opère dans la façon dont les déchets sont perçus et traités, donnant aux parcs à conteneurs une connotation plus positive.

Les déchets des uns deviennent la ressource des autres et les parcs à conteneurs de Bruxelles constituent un maillon essentiel de l'économie circulaire.

Dans cette optique, le projet "Recypark" vise à construire un parc régional pour Bruxelles-Propreté, comprenant la construction d'un bâtiment social destiné au fonctionnement du recypark, la mise en œuvre d'une halle issue du marché du réemploi, ainsi que l'aménagement d'un skatepark et d'un espace public végétalisé.

Le projet, qui se situe dans la zone du Canal, pôle de développement prioritaire, répond à



2.

un besoin existant en Région bruxelloise et ambitionne de devenir un projet pilote pour les futurs recyparks de la Région.

La combinaison de plusieurs fonctions, à savoir le parc à conteneur, une recyclerie, ainsi qu'un skatepark, permettra de dynamiser le quartier. De cette façon, le projet relève le défi d'intégrer davantage les recyparks au milieu urbain, au lieu de les repousser en périphérie de la ville.

Le projet "Recypark" est lui aussi un des projets lauréats de l'édition 2018 de be.exemplary.

station de métro place de la constitution – toots thielemans

Le projet vise la construction d'une nouvelle station de métro "Constitution", le réaménagement de la station de tram "Lemonnier" et la construction de tunnels adjacents permettant d'établir des connexions souterraines entre plusieurs lignes de trams et la future ligne de métro nord-sud de la Région. Il vise donc à augmenter la capacité de

la station en prévision de l'augmentation des flux dans le futur.

L'intérieur de la station de tram "Lemonnier" est complètement repensé et rénové et celui de la station de métro est aménagé en cohérence avec cette première grâce à un travail de design sur la connexion entre les deux stations. Le projet prévoit une accessibilité optimum aux quais de transports en commun, depuis et vers l'espace public, et des commodités accessibles à tout public, y compris pour les personnes à mobilité réduite.

Ce permis vise à répondre aux enjeux de mobilité de la Région, en application des objectifs du Plan régional de mobilité et des stratégies du Plan régional de développement durable (PRDD), en implantant ce nouveau pôle multimodal au point de convergence de plusieurs quartiers.



3.

occupation temporaire des casernes d'ixelles	sur le site. Les utilisations temporaires prévues sont regroupées au travers de 7 pôles thématiques et forment un ensemble cohérent et complémentaire à l'affectation d'équipement d'intérêt collectif ou de service public:	appropriation par les riverains, les futurs usagers et les Bruxellois en général. C'est une opportunité de faire connaître le site, de l'ouvrir au quartier, de mettre à disposition de vastes espaces libres pour des équipements d'intérêt général, d'éviter l'abandon de ces espaces libres durant la phase de développement du projet définitif, de faire vivre le site et de servir de laboratoires de pratiques urbaines innovantes.
Le projet vise à modifier l'utilisation du site des casernes Frits Toussaint, utilisé jusqu'ici par la police. La demande se limite donc exclusivement au changement d'utilisation de l'affectation.	1. sustainable 2. family 3. food 4. gallery 5. lab 6. community 7. playground	Cette phase transitoire permettra d'activer, de gérer et de préserver le site, ainsi que de favoriser son
Le site, dans son ensemble, sera utilisé comme projet pilote d'occupation temporaire durant la période d'attente de la validation du Plan d'aménagement directeur (PAD) des casernes et du lancement des projets définitifs		

CQD "Jardin aux Fleurs"
à Bruxelles-Ville
– Pôle Fontainas
– Logements,
salle de sport, halte-
accueil, parc.
Architectes:
B612 Associates.
Séverin Malaud
© urban.brussels



contrats de quartiers durables

désignation de la 10^e série des contrats de quartiers durables

L'appel à candidatures pour la 10^e série des contrats de quartiers durables (CQD) a été initié début 2019. La direction de la rénovation urbaine a contribué à l'analyse des candidatures qui a abouti, au mois d'octobre, à la désignation des trois lauréats par le nouveau Gouvernement bruxellois, à savoir les périmètres:

1. "La gare habitante" à Saint-Gilles

2. "Bizet" à Anderlecht

3. "Petite colline" à Schaerbeek

Les trois communes bénéficieront chacune d'une subvention de 142.500 € pour l'élaboration de leur programme.

À l'instar des 8^e et 9^e séries, la qualité et le nombre de dossiers introduits étaient notables, soit 8 dossiers soumis par les communes d'Anderlecht, Bruxelles-Ville, Etterbeek, Koekelberg, Molenbeek-Saint-Jean, Saint-Gilles, Saint-Josse-ten-Noode et Schaerbeek.

Dès le 1^{er} novembre, les trois communes disposeront de près d'une année pour élaborer et développer leur programme opérationnel en vue de le soumettre pour approbation au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale. Ce délai réglementaire sera reporté en raison de la crise sanitaire de 2020. Ensuite, les communes disposeront de 50 mois pour accomplir leur programme et de 30 mois complémentaires pour terminer les chantiers. La Région financera les projets à hauteur d'un budget de plusieurs millions d'euros, encore à définir,

qui sera réparti à parts égales entre les trois périmètres sélectionnés pour la période 2020-2025/2027.

bilan des réalisations physiques

En 2019, pas moins de 89 logements ont été réceptionnés, ainsi que 13 équipements de quartier dont 3 dédiés à l'accueil de la petite enfance (crèches, haltes-garderies, etc.) et 13 opérations d'aménagement d'espaces publics (principalement des espaces verts et récréatifs) et de verdurisation de quartiers. Une partie de ces réceptions concerne des séries de CQD plus anciennes et donc clôturées.

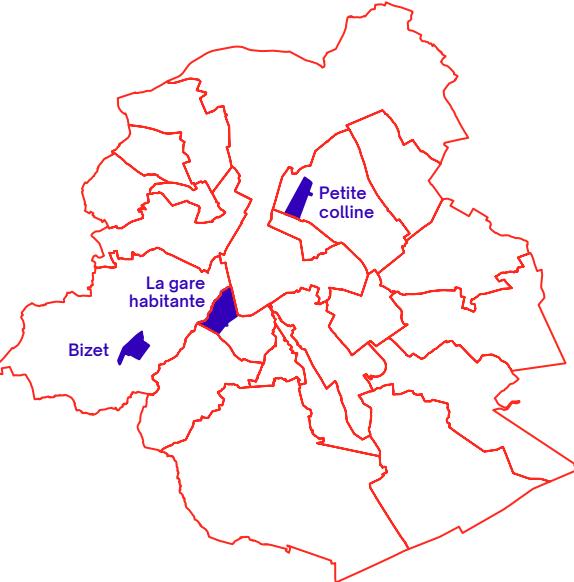
Notons par exemple:

- CQD "Jardin aux fleurs" à Bruxelles-Ville (2011-2015)

Le Pôle Fontainas qui comprend 57 logements, une nouvelle salle de sport polyvalente, un espace Horeca et deux espaces d'accueil de la petite enfance autour d'un parc entièrement réaménagé.

- CQD "Reine – Progrès" à Schaerbeek (en cours de finalisation)

À l'angle des rues Destouvelles et Gaucheret, la construction d'un bâtiment qui accueille au rez-de-chaussée une maison médicale et un centre O.N.E pour la consultation de nourrissons, ainsi que deux logements sociaux de deux et trois chambres aux étages.



séries CQD en cours en 2019

10^e série à l'étude

séries actives (exécution)

9^e série (2019-2023)

- "Peterbos" à Anderlecht
- "Stephenson" à Schaerbeek
- "Autour du Parc de l'Ouest" à Molenbeek-Saint-Jean

8^e série (2018-2022)

- "Magritte" à Jette
- "Les Marolles" à Bruxelles-Ville
- "Wiels-sur-Senne" à Forest

7^e série (2016-2020)

- "Athénée" à Ixelles
- "Pogge" à Schaerbeek

6^e série (2015-2019)

- "Biestebroeck" à Anderlecht
- "Parvis – Morichar" à Saint-Gilles

séries finalisées (mise en œuvre)

5^e série (2014-2018)

- "Abbaye" à Forest
- "Chasse – Gray" à Etterbeek
- "Jonction" à Bruxelles-Ville
- "Petite Senne" à Molenbeek-Saint-Jean

4^e série (2013-2017)

- "Axe Louvain" à Saint-Josse-ten-Noode
- "Bockstael" à Bruxelles-Ville
- "Compas" à Anderlecht
- "Maelbeek" à Ixelles

3^e série (2012-2016)

- "Albert" à Forest
- "Autour de Léopold II" à Molenbeek-Saint-Jean
- "Bosnie" à Saint-Gilles
- "Reine – Progrès" à Schaerbeek

1. COD "Autour de Léopold II" à Molenbeek-Saint-Jean – Logements et espace vert semi-public Mexico. Architectes: VERS.A (+ jardin Landinricht). Séverin Malaud © urban.brussels



2. COD "Reine-Progrès" à Schaerbeek – Logements Jolly. Architectes: Fabrique d'espaces. Séverin Malaud © urban.brussels

3. COD "Jardin aux Fleurs" à Bruxelles-Ville – Pôle Fontainas – Logements, salle de sport, halte-accueil, parc. Architectes: B612 Associates. Séverin Malaud © urban.brussels



• CQD "Canal-Midi" à Anderlecht (2010-2014)

La création d'un restaurant social rue des Goujons, alimenté par des potagers aménagés sur ses abords.

• CQD "Chasse-Gray" à Etterbeek (en cours de finalisation)

La création d'une ludothèque avenue du Préau 24, aménagée sur deux étages et reliée, par un cheminement vert en intérieur d'îlot, à d'autres infrastructures et à du logement. Elle fait partie du pôle "Intergénérations" du CQD. Celui-ci ambitionne de renforcer les connectivités spatiales de l'îlot et de créer du lien entre les différents habitants du quartier.

• CQD "Albert" à Forest (en cours de finalisation)

La rénovation de la crèche communale "La Ruche" a permis de rénover l'ensemble du bâtiment et d'augmenter sa capacité d'accueil de 10 places en adaptant les espaces. Elle est située à proximité de la Maison de quartier Marconi et de son intérieur d'îlot qui ont également été créés et aménagés dans le cadre du "Pôle Marconi" de ce CQD.



les adjudications, une étape clé!

L'approbation des dossiers d'adjudication est une étape clé, elle entraîne en effet la libération d'une partie importante du subside régional et c'est également à ce stade que l'administration comptabilise le nombre de réalisations physiques.

En 2019, les adjudications concernent les CQD "Abbaye", "Petite Senne", "Jonction" et "Biestebroeck", mais également des CQ(D) plus anciens, comme "Scheut" à Anderlecht et "Primeurs - Pont de Luttre" à Forest, notamment en raison des timings propres aux réalisations de Beliris. Elles totalisent la production de:

- 19 logements;
- 11 équipements de quartier dont 4 dédiés à l'accueil de la petite enfance;
- 16 opérations d'aménagement d'espaces publics.

Parmi ces dossiers, citons par exemple la rénovation de la Maison des Artistes (MDA) et la construction d'une crèche francophone de 49 places dans le périmètre "Biestebroeck", sis rue du Bronze 12-14 à Anderlecht. Un nouveau bâtiment sera également

construit entre les deux équipements à destination de la MDA: salle polyvalente au rez-de-chaussée, sanitaires au 1^{er} et galerie au dernier niveau avec vue sur la toiture plate. La MDA sera mise en conformité pour permettre d'accueillir les personnes à mobilité réduite.

Sans oublier le lauréat be.exemplary 2018 qui concerne la crèche et plus largement la rénovation de la "Grande Halle", dans le CQD "Petite Senne", quai de l'Industrie 79. Un projet remarquable en termes de conception d'espaces publics couverts et extérieurs (4.200 m²), d'approche environnementale et d'inclusion de l'environnement social du quartier.

chantiers en cours

Pour se rendre compte de l'ampleur des activités des programmes de CQD, il convient également d'évoquer les 9 chantiers qui ont démarré en 2019

dans les CQD "Petite Senne", "Chasse - Gray", "Jonction", "Bockstael", "Reine - Progrès", ainsi que "Jardin aux Fleurs", et qui mettent en œuvre la production de:

- 24 logements;
- 4 équipements de quartier dont une crèche;
- 5 opérations de requalification d'espaces publics.

En outre, près de 28 chantiers sont en cours, essentiellement dans l'ensemble des CQD des 3^e et 4^e séries, dans "Chasse - Gray" et dans le périmètre plus ancien "Canal - Midi" à Anderlecht, totalisant la production de:

- 54 logements;
- 25 équipements de quartier dont 8 crèches;
- 6 opérations d'aménagement d'espaces publics.

actions socio-économiques et participation citoyenne

La reconversion socio-économique et la participation citoyenne jouent un rôle essentiel dans les programmes de revitalisation des quartiers fragilisés de notre Région. De cette façon, près de 138 actions socio-économiques ont été programmées dans les quatre séries actives des CQD, 22 d'entre elles concernent des projets d'insertion socioprofessionnelle.

En 2019, de nombreuses actions étaient en cours, ou ont été activées, et favorisent notamment: la sensibilisation des habitants aux économies d'énergie et au respect de l'environnement, le soutien scolaire et extrascolaire, la prévention des difficultés liées à l'adolescence, l'amélioration de la cohésion sociale et de la propriété publique, la formation des demandeurs d'emploi, etc.

Les appels à projets sont généralement initiés très tôt au démarrage de la phase opérationnelle d'une série, c'est le cas notamment des projets "Stephenson embelli", "Les jeunes du quartier" et "Vivre ensemble", dans le périmètre "Stephenson", et de son budget participatif destiné à des initiatives citoyennes.

Son antenne de quartier, ainsi que celles des périmètres "Peterbos" et "Les Marolles" ont été installées en 2019. Ces dernières regroupent

les équipes des CQD en vue de mener à bien les différentes activités du programme.

Durant tout le processus d'élaboration et d'exécution d'un programme, les citoyens sont consultés et impliqués de manière continue via notamment des Assemblées générales (AG) et des Commissions de quartier (CoQ). Outre ces organes prévus dans la réglementation, les communes et bureaux d'études organisent également des workshops/ateliers participatifs, des balades exploratoires ou encore, des enquêtes en ligne.

focus sur la réalisation de fresques pour renforcer le sentiment de sécurité dans les tunnels bruxellois

Pour le CQD "Jonction", les activités socio-économiques se sont clôturées fin février 2019. Un projet participatif, impliquant des habitants soutenus par des artistes, a permis de réaliser trois fresques parmi celles qui recouvrent les plafonds de six tunnels, entre la gare Bruxelles-Chapelle et le boulevard du Midi. Ces fresques ont été inaugurées le 18 décembre 2019.

1. COD "Bosnie" à Saint-Gilles – Reconversion du site de l'ECAM. Architectes: AgWA. Séverin Malaud © urban.brussels



focus sur la reconversion du site de l'ecam dans le cqd "bosnie" à saint-gilles

des équipements sportifs, une structure d'accueil de la petite enfance et des équipements dédiés aux jeunes du quartier. La rénovation des bâtiments met particulièrement l'accent sur l'amélioration de leurs performances énergétiques.

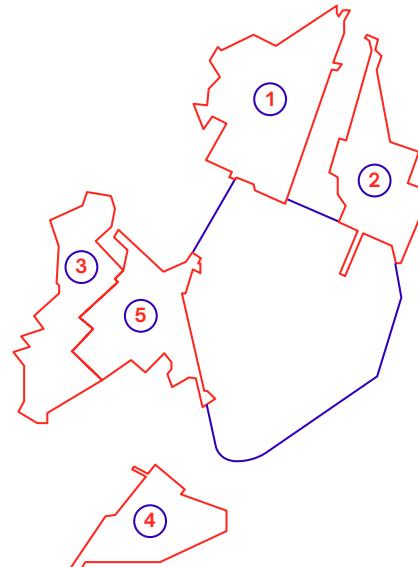


2.

La reconversion du site de l'ECAM (École centrale des arts et métiers) est un bel exemple de réalisation. Il offrira aux habitants et usagers un parc urbain en intérieur d'îlot,

contrats de rénovation urbaine

L'année 2019 correspond à la deuxième année d'exécution des cinq programmes de contrats de rénovation urbaine (CRU), initiés fin 2017 pour une période de cinq ans. Les premières modifications de programmes ont été approuvées par le Gouvernement pour les CRU "Citroën – Vergote", "Gare de l'Ouest" et "Avenue du Roi".



5 programmes
pour un budget de **110.000.000 €**

- 1. "Citroën – Vergote" à Bruxelles-Ville et Molenbeek-Saint-Jean
- 2. "Brabant – Nord – Saint-Lazare" à Schaerbeek et Saint-Josse-ten-Noode
- 3. "Gare de l'Ouest" à Anderlecht et Molenbeek-Saint-Jean
- 4. "Avenue du Roi" à Saint-Gilles et Forest
- 5. "Heyvaert – Poincaré" à Anderlecht, Molenbeek-Saint-Jean et Bruxelles-Ville

cru "citroën – vergote"

Les candidatures de l'étude du projet parc Maximilien du CRU "Citroën – Vergote" à Bruxelles-Ville sont en cours d'analyse par le porteur de projet, Bruxelles Environnement. Projet phare du CRU, ce réaménagement complet du parc et de ses abords permettra d'en faire un espace le plus continu possible et d'y faire revenir la Senne à ciel ouvert.

Autre état d'avancement notable dans ce CRU, les premières esquisses de l'escalier et de la rampe, qui relieront le square du Laekenvelde au parc de Tour & Taxis, ont été soumises par le bureau d'étude. Il s'agira d'une opération portée par Extensa qui prévoit également le réaménagement du square.

Notons que la Ville de Bruxelles et Molenbeek-Saint-Jean ont lancé leurs appels à projets relatifs aux actions socio-économiques et ont sélectionné les porteurs. Les projets ont donc pu commencer.

cru "brabant – nord – saint-lazare"

Le CRU "Brabant – Nord – Saint-Lazare" a été marqué par plusieurs étapes clés en cette deuxième année d'exécution :

- travaux du boulevard Saint-Lazare

Les travaux du boulevard Saint-Lazare ont pu démarrer au mois d'octobre 2019 et constituent la

première étape du redéveloppement du quartier autour de la place Saint-Lazare, endroit stratégique du CRU, mené par la commune de Saint-Josse-ten-Noode. La redynamisation de cette zone est liée au réaménagement des tunnels sous la jonction nord-midi. Pour améliorer l'éclairage de ces tunnels, un modèle universel d'éclairage a été élaboré en 2019.

- amélioration du maillage vert et de la connectivité des quartiers du territoire

Le traitement qualitatif des friches des talus ferroviaires a fait l'objet d'une étude, qui a démarré en octobre 2019, et participe à transformer le quartier en jonction verte, ainsi qu'à le décloisonner. Le renforcement de l'offre en équipements publics y est également recherché, notamment par l'acquisition, fin janvier 2019,

de l'immeuble de l'ancienne synagogue situé au 126 rue Rogier, par la commune de Schaerbeek. De plus,

dans le cadre du projet de gestion et d'amélioration de la mobilité du quartier, Bruxelles Mobilité a lancé en septembre 2019 une étude globale sur la grande maille Lambermont – Botanique.

- redynamisation de l'axe de la rue Royale
- L'implantation d'un équipement destiné aux étudiants est envisagée dans les bâtiments 14 à 16, place de la Reine. Ce projet permettra d'offrir une possibilité d'extension de la Maison des Arts située en intérieur d'îlot et d'améliorer sa visibilité depuis l'espace public.

Le cahier des charges portant sur l'étude du projet a été achevé fin 2019 et les candidatures ont été analysées début 2020.

- cohésion sociale

Notons également que pour répondre aux enjeux du volet cohésion

sociale du programme, le fonctionnement d'une antenne de quartier a démarré place de la Reine, destinée à l'équipe du CRU (chef de projet, manager "vie étudiante", chargés de mission, etc.).

cru "gare de l'ouest"

Dans le périmètre du CRU "Gare de l'Ouest", une étude de conception pour la requalification de la rue Vandeneperboom et l'installation d'une piste cyclable est programmée. Longeant la friche de la Gare de l'Ouest, des accès pourront y être créés et ainsi permettre une appropriation du futur parc de 3 ha, d'autant que la rue accueillera un nombre important de logements, équipements et commerces. Le permis d'urbanisme octroyé, les travaux relatifs à l'installation de la piste cyclable ont commencé sous la maîtrise d'ouvrage de la commune de Molenbeek-Saint-Jean.

La modification du programme a permis d'intégrer au CRU la construction d'une caserne de pompiers, complétée par un équipement sportif ouvert au quartier sur la parcelle du 409 chaussée de Mons, en bordure de canal. Ce projet est élaboré par la Société d'aménagement urbain de la Région (SAU) en collaboration avec le SIAMU, ainsi que d'autres opérateurs régionaux, et fera l'objet de plusieurs sources de financements publics. Fin de l'année 2019, la SAU a publié un avis de marché public européen pour désigner l'équipe pluridisciplinaire qui sera chargée de concevoir et de suivre le chantier de construction.

Le parc s'étendrait de l'avenue Pont du Lutte (Forest) jusqu'à l'avenue Fonsny à la hauteur du tunnel des Vétérinaires.

cru "avenue du roi"

Le fait le plus marquant du CRU "Avenue du Roi" est l'achèvement de l'étude hydrographique menée par Bruxelles Environnement et réalisée par le bureau Witteveen+Bos. Le périmètre du CRU, dont Forest et Saint-Gilles se partagent le territoire, est situé dans le bas de la vallée du bassin versant de la Senne. Les nombreuses inondations témoignent de la faible perméabilité des terrains, de la densité bâtie importante et du manque de tempéroration des eaux de surface. Il s'agissait donc de fournir, sur l'ensemble du périmètre, mais aussi plus largement en amont, une réflexion sur l'impact hydrologique en vue de l'intégrer à l'ensemble des opérations articulées aux espaces et aux études de définition de ces projets.

Dans ce sens, un travail important sur la requalification des espaces publics est prévu dans le CRU, avec, entre autres, la mise en place du parc de l'Avant-Senne en bas de vallée qui offrira un espace vert multifonctionnel intégrant un parcours alternatif pour les modes actifs de déplacement, des potagers, une plaine de jeux pour les enfants et un espace dédié aux deux pôles culturels présents sur le site.

Le parc s'étendrait de l'avenue Pont du Lutte (Forest) jusqu'à l'avenue Fonsny à la hauteur du tunnel des Vétérinaires.

focus sur les synergies entre les différents programmes de revitalisation urbaine

Un exemple intéressant de synergie entre les programmes de revitalisation urbaine en cours est celui de la réactivation de la Maison du Peuple d'Anderlecht dont l'acquisition des terrains et des bâtiments a été cofinancée par la politique

de la ville (PdV axe 2) et le CRU "Gare de l'Ouest". L'opération vise à la création d'un espace de cohésion sociale multifonctionnel où y seront implantées plusieurs infrastructures polyvalentes, ouvertes sur un nouvel espace public. Le prix des acquisitions ayant été plus élevé que prévu lors des procédures d'expropriation,



cru "heyvaert – poincaré"

Pour terminer, deux acquisitions se sont déroulées dans le CRU "Heyvaert – Poincaré" :

1. La première concerne le bâtiment sis rue de Manchester 36 à Molenbeek-Saint-Jean, acquis pour un montant de 380.000 € par la direction de la rénovation urbaine d'Urban en collaboration avec la Régie foncière régionale.

Celle-ci permettra à l'ASBL Cinemaximiliaan de continuer à exercer ses activités d'intégration des primo-arrivants et de sensibilisation du grand public à la question des migrants.

2. La seconde concerne celle du bâtiment sis rue Ropsy-Chaudron 26 – lieu-dit du Triangle Ruhl – par la commune d'Anderlecht. L'objectif sera de le démolir et d'y développer un aménagement paysager

et écologique qualitatif en vue d'améliorer la lecture de l'espace public et l'accessibilité des Abattoirs, des quais et de la rue Ropsy-Chaudron.

CRU "Citroën-Vergote" à Bruxelles-Ville – Parc Maximilien (situation existante).
Séverin Malaud © urban.brussels

Cet espace public sera affecté à la récréation active et passive conformément au PPAS (Plan particulier d'affectation du sol).

Le Gouvernement a approuvé en juillet 2019 le scénario de redéveloppement des sites Manchester 13-15 et 17-19 à Molenbeek-Saint-Jean en nouveau pôle productif de type culturel, artistique et créatif.

Des accords ont été trouvés entre les trois communes du CRU afin de sélectionner des projets sociaux intercommunaux. Les communes ont également lancé une série de projets portés par elles ou par des ASBL.

politique de la ville

Les 13 programmes de la politique de la ville (PdV) par le développement des quartiers (axe 2) ont démarré en juillet 2017 et sont financés par un subside régional de 42.000.000 €. Après un an et demi d'exécution, la réalisation et le démarrage concret de plusieurs projets ont pu voir le jour en 2019.

logements et équipement de quartier

Politique de la ville

(axe 2) – Totems historiques de Saint-Gilles.
Séverin Malaud
© urban.brussels



Le bâtiment, situé rue Marie-Christine 232, a fait l'objet d'une acquisition par le CPAS de la Ville de Bruxelles et a été rénové en quatre logements de transit de deux chambres. Les travaux intérieurs ont été réalisés dans le cadre d'un projet d'insertion socioprofessionnelle (ISP) mené par Renobru. Ces logements sont destinés aux familles confrontées à des situations d'urgence et de grande précarité (expulsion, perte de logement, insalubrité, violence familiale, etc.). Le CPAS assure, durant toute la durée d'accueil de ces familles

aménagement d'espaces publics

Le rond-point du Pannenhuis à Jette, qu'il faudra désormais appeler la place du Pannenhuis, a été réaménagé de sorte à verduriser au maximum le territoire, tout en étant attentif à la perméabilisation des sols, à la biodiversité et à la nécessité de la nature en ville. Ce

réaménagement de 300 m² de zone piétonne vise à créer, au sein de ce quartier dense et minéral, un espace de rencontre et de détente verdurisé. Le chantier a été précédé d'un long processus participatif associant habitants et commune qui avait abouti, lors d'une semaine de la mobilité, à un test grandeur nature "Living Pannenhuis", en vue d'y recueillir l'avis des riverains.

À la suite des

commémorations

des 800 ans de la

commune de Saint-

Gilles, l'installation

d'un ensemble de onze

quelques projets en cours

- Les travaux pour la mise en place d'un laveoir social en ISP à Anderlecht dans le bâtiment du Coop, quai Fernand Demets 23.
- L'introduction du permis d'urbanisme par le bureau d'architectes Faidherbe & Pinto pour la transformation du musée de la Résistance en une Maison des Résistances, rue Van Lint 4 à Anderlecht.

L'objectif sera d'y d'améliorer l'offre du musée, les espaces d'exposition et de rencontres citoyennes, mais également de créer un centre d'hébergement pour chercheurs.

• L'acquisition des bâtiments situés entre la chaussée de Mons 423-427 et le quai de l'Industrie 233, en vue d'y remobiliser l'ancienne Maison du Peuple d'Anderlecht. Il s'agira d'y aménager un nouvel espace public et de

réaliser des d'infrastructures polyvalentes.

• La désignation du bureau d'étude Ouest Architecture pour la création d'un pôle socioculturel situé sur les trois parcelles contiguës du 298-300 de la chaussée d'Haecht et de la rue Creuse à Schaerbeek, sur les anciens sites du cinéma Élite et du théâtre Scarabeus.

Ce projet est cofinancé par la PdV et le CQD "Pogge".

(maximum 18 mois), un accompagnement social soutenu visant notamment à les aider dans leur recherche d'un logement.

À Ixelles, dans un immeuble de logements réalisé dans le cadre du CQD "Maelbeek", un équipement de quartier a été financé au rez-de-chaussée du 158 de la rue Gray. Il s'agit d'un laboratoire de fabrication (FabLab), du nom de OpenFab, qui favorise la réindustrialisation locale au travers d'outils de fabrication numérique. Laboratoire urbain d'innovation, de production, de recherche et d'éducation, on y utilise des machines-outils contrôlées par ordinateur pour réaliser des projets divers, dans le souci de choisir des matériaux recyclés et/ou naturels et ainsi travailler dans le respect de l'environnement.

l'axe 1 de la politique de la ville

En 2019, 5 projets PdV axe 1 ont été approuvés par le Gouvernement:
– dont un projet d'acquisition d'immeuble abandonné – pour un budget total de 2.048.963 €.

7 logements, qui seront affectés à du logement assimilé au logement social, ont été réceptionnés:

• 2 maisons unifamiliales de 3 chambres chacune à Woluwé-Saint-Lambert;

• 1 studio et

1 appartement

de 4 chambres

à Auderghem;

• 1 logement

unifamilial de

4 chambres,

1 appartement de

3 chambres

et 1 studio à

Berchem-Sainte-Agathe.

À noter par ailleurs que 13 logements

réceptionnés en

2018 à Anderlecht

et à Bruxelles-Ville

ont été recensés en 2019.

entame de réformes en matière de revitalisation urbaine

Depuis le 6 octobre 2016, la Région dispose d'une nouvelle ordonnance de revitalisation urbaine, entrée en vigueur le 1^{er} février 2017.

Cette ordonnance avait pour ambition, lors de son adoption, d'englober dans un instrument législatif unique divers programmes complémentaires de revitalisation urbaine. Elle consacre à la fois la pérennité de programmes de revitalisation urbaine antérieurs à son adoption, dont les contrats de quartiers durables (CQD), tout en en créant de nouveaux, à savoir les contrats de rénovation urbaine (CRU).

Par ailleurs, le projet

d'ordonnance intègre aux

outils de revitalisation

urbaine la politique de

la ville (PdV), constituée,

d'une part, d'une partie

des politiques régionales

existantes et, d'autre

part, de la politique

des grandes villes,

anciennement gérée

par l'État fédéral et

régionalisée suite à la

6^e réforme de l'État.

L'ordonnance organique fixe un cadre général.

Des arrêtés d'exécution

interviennent pour

préciser les programmes

de revitalisation urbaine

visés au chapitre 2 de

l'ordonnance.

Urban a pour objectif,

depuis le dernier

trimestre 2019, de

procéder à l'évaluation

et à la modification de

l'ordonnance organique

de la revitalisation



1.



2.



3.

1. CQD "Masui" à Bruxelles-Ville – Logements et maison des jeunes – rue de l'Éclusier-Cogge 29-31. Architectes: VERSA et Atelier Gigogne. Séverin Malaud © urban.brussels

2. CQD "Lemmens" à Anderlecht (Beliris) – Logements et local gardien du parc. Architectes: P&P Architectes. Séverin Malaud © urban.brussels

3. CQD "Masui" à Bruxelles-Ville – Crèche de 44 places (au rez-de-chaussée, 1^{er} et 2^{es} étages) et 4 logements aux étages supérieurs. Architectes: Trait Architectes. Séverin Malaud © urban.brussels

ordonnance patrimoine mobilier et immatériel

La Région complète son arsenal législatif et appréhende son héritage culturel dans toutes ses composantes.

**Le 1^{er} juillet 2019,
l'ordonnance relative
au patrimoine culturel
mobilier et immatériel de
la Région de Bruxelles-
Capitale du 25 avril 2019
est entrée en vigueur.**

Ce nouvel outil législatif concrétise une partie des nouvelles compétences culturelles héritées de l'État fédéral suite à la 6^e réforme de l'État.

Elle détermine le champ de compétences de la Région bruxelloise dans ces nouvelles matières et identifie les outils et procédures qui lui permettront dorénavant d'agir dans ce cadre.

À côté des communautés française, flamande et germanophone et de l'État fédéral, également compétents dans ces matières en Belgique,

pour 2020,
mise en ligne
du site web
de l'inventaire
du patrimoine
mobilier

Dans le cadre de ces nouvelles compétences, Urban a développé une base de données destinée à diffuser sur le web l'inventaire du patrimoine culturel mobilier d'intérêt régional. Conçu selon la même esthétique que les inventaires du patrimoine architectural et du patrimoine naturel, le site est en ligne depuis 2002. Des institutions muséales, comme l'Ixelles, la Ville de Bruxelles, la Région de Bruxelles-Capitale, le quartier de Horta, et la commune de Saint-Gilles, ont conservé des collections sur le territoire bruxellois. Conçu comme un outil



fouilles archéologiques – parking 58

archeohotspot

Le tout premier ArcheoHotspot de Belgique a été installé au Musée Art & Histoire où le public, venu en nombre, a pu apprendre à manipuler les divers objets archéologiques. Urban a comme ambition, pour 2020, de mettre en place un second ArcheoHotspot au sein de son

laboratoire
l'archéologie,
réiné par la crise
sanitaire liée
au covid-19, le
développement de
ce projet continue
tout de même
de se mettre sur
pied et permettra
aux bénévoles
de participer
aux actions
journalières de
l'aveugarde et
de restauration
de la collection
archéologique
régionale

Entre février et juillet 2019, des fouilles archéologiques ont été menées sur le site de l'ancien Parking 58 dans le cadre du projet Brucity. Vu l'ampleur du chantier, Urban s'est assuré la collaboration du Musée Art & Histoire, de la Société royale d'Archéologie de Bruxelles, de l'ULB-CreA-Patrimoine, de l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique, de l'ASBL Prospections archéologiques, ainsi que de l'Institut royal du Patrimoine archéologique (IRPA).

Ces fouilles ont révélé peu à peu l'histoire la plus ancienne de Bruxelles, touchant à la rivière qui traversait autrefois la ville: la Senne, l'aménagement de ses berges, la vie et les activités qui y étaient associées. Le passage de la rivière a été observé partout sur ce vaste chantier de presque 6 000 m², entre les rues de l'Évêque, des Halles, de la Vierge noire et du Marché aux Poulets. L'ancien parking ayant arasé tout vestige jusqu'à 7 m de profondeur, ce n'est qu'en dessous que les découvertes ont été réalisées.

Les archéologues ont pu documenter le mur de quai de la rive orientale sur 165 m de long. Il était érigé en pierre calcaire sur des fondations de pieux en bois. Une pente en pavés associés à des madriers en chêne, qui descendait sous l'eau à l'avant du mur de quai, a pu être identifiée comme étant un quai de débarquement.

De nombreux échantillons ont été prélevés pour des analyses paléoenvironnementales.

journées européennes d'archéologie

Pour la première fois en Région bruxelloise, Urban a organisé du 14 au 16 juin 2019 les journées européennes d'archéologie. À cette occasion, le public, très enthousiaste, a pu découvrir de nombreux sites à l'institut royal des Sciences naturelles de Belgique et le site du Coudenberg. Fort de ce succès, Urban envisage d'organiser une nouvelle édition des journées européennes d'archéologie.

archéologiques,
ainsi que les
laboratoires de

L'institut royal des Sciences naturelles de Belgique et le site du Coudenberg. Fort de ce succès, Urban envisage d'organiser une nouvelle édition des journées européennes d'archéologie.

Nettoyage d'un profil de dépôts alluviaux anciens, préalables à la domestication du cours de la Senne.
Les couches anciennes ont été arasées dès 1872 par la construction des Halles centrales sur plus de 6 m de profondeur (éléments en briques servant de parois aux terrassements du projet Brûcy).
Canalisation et murs bouées en béton, la cohabitation entre l'archéologie et l'entreprise de construction est inévitable pour garantir la stabilité des parois.
Lilie Timmermans
Oudenhoven

59

restaurations

1. Restauration de la pharmacie Neos Bourse, boulevard Anspach 61, Bruxelles, classée comme monument depuis le 28 avril 1994.
© urban.brussels

ancien ministère des colonies – rue de la loi 65

Dessiné par l'architecte Chrétien Govaert en 1856 pour le marquis de Chastelier et de Moulbais, cet imposant hôtel de maître est l'un des derniers grands hôtels de prestige de cette rue. En effet, des nombreuses demeures réalisées par l'architecte Govaert dans le quartier Léopold, peu ont subsisté.

L'immeuble se trouve isolé entre de nouvelles et hautes constructions, mais constitue encore un témoin particulièrement remarquable de la tendance classico-éclectique en vogue durant l'édition de ce quartier dans la moitié du 19^e et affiche toujours la richesse et la variété décorative des grandes demeures du quartier Léopold.

Depuis le 15 mai 1997, la totalité du bâtiment est inscrite sur la liste de sauvegarde comme monument.

Une première intervention sur le bâtiment, rue de la Loi 65, a eu lieu en 2004. Le projet concernait la construction (après démolition de différents immeubles dans le même îlot) d'un immeuble de bureaux, ainsi que la rénovation de cet hôtel de maître.

Début 2019, profitant d'un changement de locataire, le maître d'ouvrage a souhaité remettre le bâtiment en état. Il s'agissait principalement de travaux d'entretien, mais également de diverses interventions de restauration:

- travaux de renforcement de la charpente existante et préservation de la structure des planchers;

- travaux de mise en conformité en matière de prévention incendie;
- vérification de l'étanchéité de la couverture de la toiture et des gouttières;
- nettoyage et entretien des façades;

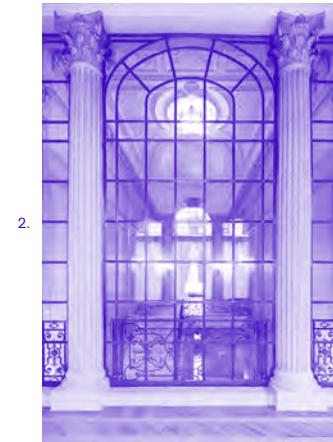
- restauration des châssis en bois et métalliques et remplacement des doubles vitrages par du simple vitrage étiré feuilleté;

- nettoyage des marbres, greffes et consolidation des pierres descellées;

- remise en peinture, réparation de fissures;
- pose de papiers peints;

- pose de toiles marouflées, de voilages et de teintures minutieusement sélectionnées sur la base d'archives;
- réfection des dorures;

- nettoyage des œuvres d'art incorporées aux murs et plafonds, restauration d'un portrait de Leopold II de Jef Leempoels.



pont gray ixelles

En 2019, le pont Gray, sur l'avenue de la Couronne, affaibli par des problèmes structurels, a connu une restauration d'envergure de ses maçonneries.

clinique du docteur van neck

Construit en 1910 et première œuvre de l'architecte Antoine Pompe, le bâtiment de la rue Wafelaerts à Saint-Gilles est considéré comme le point de départ historique de l'architecture moderne en Belgique. Les travaux de restauration, récemment achevés, ont permis de rendre à la façade toute sa splendeur d'autan.



1.

pharmacie neos bourse – boulevard anspach

En 2018, ce commerce, situé au pied d'un bâtiment haussmannien typique des boulevards centraux, faisait piètre figure. Au fil des ans, les divers commerces qui s'y sont succédé l'avaient peu à peu banalisé sous les enseignes hétéroclites, grignotant les beaux pilastres sculptés dans la pierre bleue. En 2019, des travaux subventionnés par la Région de Bruxelles-Capitale ont permis de retrouver la cohérence d'autan: les pilastres en pierre bleue, qui rythment le rez-de-chaussée, ont été restaurés, complétés ou reconstruits selon le modèle originel. Les devantures ont également été équipées de châssis sobres et contemporains.

En outre, le renouvellement du pavement du piétonnier a parachevé cette métamorphose, dont seules des photos témoignent encore aujourd'hui.



2.

bains de saint-josse-ten-noode

En 2019, les Bains de Saint-Josse-ten-Noode ont été complètement restaurés. La restauration concernait notamment les cabines d'habillage, la réparation des fissures dans la cuve de la piscine, la restauration à l'identique de son carrelage d'origine, la restauration des balustrades de style Art Déco caractéristique du garde-corps d'origine de la galerie, etc.

1. Avenue de la Couronne/rue Gray, viaduc enjambant la vallée du Maelbeek, classé comme monument depuis le 10 décembre 2015. Collection Belfius Banque-Académie royale de Belgique © ARB - urban. brussels

2. Restauration de la piscine Saint-François de style Art Déco, Saint-Josse-ten-Noode, classée comme monument depuis le 04 juin 2009. Architectes: aac architecture. © Patrick Van Gestel

protections

Pavillon chinois,
avenue Van Praet 44,
Laeken.
Collection Belfius
Banque-Académie
royale de Belgique
© ARB - urban.
brussels

le pavillon chinois et la tour japonaise classement définitif

Le 12 décembre 2019, la Région bruxelloise a décidé de classer le Pavillon chinois et la Tour japonaise, deux réalisations remarquables réalisées à la demande de Léopold II. Le classement concerne aussi le jardin entourant la Tour japonaise et ses nombreux arbres remarquables, comme le plus grand arbre Katsura japonais de la Région.

Le parc entourant le Pavillon chinois, quant à lui, est déjà classé depuis le 12 juin 1997.

Les deux monuments ont été dessinés par l'architecte parisien Alexandre Marcel, qui s'est inspiré du "Tour du Monde" que l'on pouvait admirer lors de l'exposition universelle de Paris en 1900. L'architecte y a acquis le portail d'accès japonais et la menuiserie de façade chinoise qui devaient lui servir d'éléments de départ.

Les travaux du Pavillon chinois ont commencé en 1903 et furent achevés en 1910. Certaines parties de l'extérieur sont typiques de l'architecture de Chine du Sud, d'autres sont un mélange de différents styles chinois.

L'intérieur, quant à lui, combine le style Art Nouveau et Rococo.

La construction de la Tour japonaise, quant à elle, a commencé en 1901 et s'est achevée au bout de cinq ans. La tour présente une combinaison d'éléments anciens et plus récents, autant japonais qu'occidentaux. Son jardin environnant est le seul jardin d'inspiration



japonaise dans la Région et compte un certain nombre d'arbres remarquables.

En faisant ériger ces deux monuments, Léopold II rend hommage aux deux pays via leur architecture. Outre cette intention, il va sans dire qu'il voulait promouvoir les relations commerciales entre les deux pays.

Cet ensemble insolite a également contribué au tourisme avant la lettre. Dès le début du 20^e siècle, le Bruxellois put ainsi découvrir à Laeken un tout autre environnement.

salles historiques du musée de l'armée du cinquantenaire classement définitif

Les salles historiques et techniques du Musée de l'Armée font désormais partie du patrimoine protégé. Cela concerne plus précisément des éléments mobiliers et objets qui font intrinsèquement partie de l'aménagement scénographique dynamique de ces salles, tant sur les murs que dans les allées et les vitrines.

hôtel boël rue royale à saint-josse-ten-noode classement définitif

La résidence de ville de Georges Boël datant de 1913, définitivement classée, revêt une fonction représentative et constitue une illustration parfaite du mode de vie qu'avait la bourgeoisie "industrielle" à cette époque. Elle abrite des espaces de réception, dont la décoration excessive, mais de qualité, visait à impressionner les invités.

la royale belge à watermael-boitsfort inscription définitive sur la liste de sauvegarde

Grâce à son inscription définitive sur la liste de sauvegarde, la Royale Belge, l'un des bâtiments les plus emblématiques de l'après-guerre, a été définitivement reconnue comme patrimoine. En plus d'être un bâtiment innovant, il a également été conçu dans le but de s'intégrer respectueusement dans le paysage de la Woluwe.

ommegang

L'Ommegang de Bruxelles, cortège historique et fête populaire annuels, a été inscrit sur la Liste représentative du patrimoine immatériel de l'UNESCO à l'occasion du 14^e Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel qui s'est déroulé en Colombie, à Bogota, du 9 au 14 décembre 2019.

plan de sauvegarde

Comme annoncé dans le dossier de soumission à l'UNESCO, la mise en place d'un comité de sauvegarde par la communauté patrimoniale, en partenariat avec des experts externes et Urban, vise à améliorer la transmission de l'Ommegang et prévenir des déviations qui pourraient éventuellement être consécutives à l'inscription. Ce comité s'investira dans la préparation du scénario, la coordination d'actions de sauvegarde et de sensibilisation. L'exposition prévue aux Halles Saint-Géry durant l'été 2020 en est un de ses objectifs.



Il s'agit du premier dossier de reconnaissance au patrimoine immatériel à l'UNESCO porté par Urban et la Région de Bruxelles-Capitale. Ce dossier a été préparé en étroite relation avec la communauté patrimoniale organisatrice de l'événement et est l'aboutissement d'un processus entamé il y a plus de 10 ans.

Le patrimoine culturel immatériel, tel que défini par la Convention de l'UNESCO de 2003, inclut les traditions ou les expressions vivantes transmises de génération en génération, comme les traditions orales, les arts du spectacle, les pratiques sociales, les rituels et événements festifs, les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ou les connaissances et le savoir-faire nécessaires à l'artisanat traditionnel.

L'Ommegang de Bruxelles répond à ces critères. Il est décrit par l'UNESCO comme tel: "Le cortège historique et les festivités qui l'accompagnent se déroulent chaque année en juillet dans le centre historique de Bruxelles au cours de deux soirées. La célébration débute par un concours de tir à l'arbalète et une cérémonie dans l'église du Sablon. Dans les rues environnantes, plusieurs groupes forment un

grand cortège. Le cortège suit un tracé de 1,5 km à travers la ville vers la Grand-Place, où les groupes rejoignent le Magistrat de Bruxelles et les détenteurs de différentes formes du patrimoine vivant. Ensemble, ils y défilent et certains groupes donnent des représentations dans une synthèse organique qui a évolué depuis 1930. Procession religieuse à l'origine en 1348, la tradition a connu un déclin au 18^e siècle et l'Ommegang moderne fut réinventé en 1928-1930, sur la base de descriptions du cortège auquel Charles Quint avait assisté en 1549.

Aujourd'hui, la tradition s'est transformée en une fête mettant à l'honneur le patrimoine local. Parmi les participants, il y a différents groupes de bénévoles qui se réunissent et préparent leurs rôles ensemble, en encourageant les membres plus jeunes à les rejoindre. Ces groupes sont devenus



des associations amicales qui, pendant l'Ommegang – chaque année au début du mois de juillet, se rencontrent et fraternisent avec d'autres groupes. Les enfants assistent à cet événement aux côtés de leurs parents, et de nombreuses personnes y participent depuis 40 ou 50 ans. La viabilité de l'élément est constamment surveillée et l'association qui gère l'Ommegang s'occupe en continu de la préparation de l'événement suivant et de sa promotion."

L'UNESCO a souligné la qualité du dossier, qui peut servir d'exemple de la façon dont l'inscription d'un élément sur la Liste représentative

Dépôt de l'Ommegang, 2020.
Philippe Brauner
© urban.brussels

règlement régional d'urbanisme

règlement régional d'urbanisme

Fruit d'un travail de longue haleine au sein d'Urban, le projet de Règlement régional d'urbanisme (RRU) a été adopté en 1^{re} lecture par le Gouvernement le 24 janvier 2019.

Conçu à partir du RRU de 2006, le projet a pour ambition de répondre aux défis majeurs auxquels doit faire face notre Région urbaine dans les années à venir, notamment en lien avec les questions environnementales, tout en conservant les acquis normatifs du passé et en rationalisant l'instrument existant (glossaire commun, formulation d'objectifs, numérotation des titres). Pour cette raison, il convient de qualifier la révision annoncée du règlement comme une évolution et non comme une révolution.

Le projet de RRU, ainsi que le rapport sur les incidences environnementales, ont été soumis à enquête publique au printemps 2019. Nombre de personnes intéressées, simples citoyens et professionnels du secteur, ont répondu à l'invitation de la Région et ont ainsi fait partie de leurs remarques et propositions sur le projet de réforme. Le Gouvernement a également sollicité, par l'intermédiaire des Collèges des Bourgmestre et Échevins, l'avis des 19 communes bruxelloises ainsi que des 6 instances visées par le CoBAT, à savoir Bruxelles Environnement, le Conseil économique

et social, la Commission royale des Monuments et Sites, le Conseil de l'Environnement, la Commission régionale de Mobilité et le Conseil consultatif du Logement.

arrêté "dispenses"

En 2019, les groupes de travail institués en vue de l'élaboration du projet d'arrêté relatif aux actes et travaux dispensés de permis d'urbanisme ou d'actes de procédure ont travaillé activement de sorte que le projet d'arrêté a pu être adopté en 1^{re} lecture le 16 mai 2019.

Cet arrêté a fait l'objet d'un important travail de refonte en concertation avec les principaux partenaires. Il a pour objectif de participer à la simplification du parcours des usagers. Le dénommé arrêté "dispenses" (anciennement dit "de minime importance") veille particulièrement à contribuer à la simplification des règles d'urbanisme et à l'accélération des procédures soutenues par la réforme législative. Il vise en effet à simplifier les procédures et rationaliser les demandes d'avis à récolter.

À la suite de l'adoption en 1^{re} lecture de cet arrêté, les administrations et instances concernées par la réforme ont été consultées du 12 juin au 12 juillet 2019, la Commission royale des Monuments et Sites ayant bénéficié d'un report d'avis jusqu'au 21 août 2019. Cette phase de consultation a permis

de sonder les instances concernées sur les réformes proposées et de recueillir une série de remarques pertinentes en vue de l'amélioration du texte.

adoption concomitante des deux textes

Les élections au mois de mai 2019, ainsi que les négociations en vue de former un nouveau Gouvernement au niveau régional, ont momentanément mis les chantiers du RRU et de l'arrêté "dispenses" à l'arrêt.

Le travail a pu reprendre à la rentrée de septembre 2019 avec la nouvelle équipe en place. En novembre 2019, le Gouvernement a invité la Commission régionale de Développement (CRD) à émettre un avis

sur le projet de RRU ainsi que sur les avis et réclamations émis pendant la phase de consultation, en même temps que pour le projet de modification de l'arrêté "dispenses". Cette saisine, en parallèle de la CRD, s'explique par les liens étroits qu'entretiennent les deux instruments réglementaires que sont le RRU et l'arrêté "dispenses", le respect des dispositions du premier constituant le plus souvent une condition essentielle d'application du second.

Après avoir demandé un délai complémentaire pour émettre son avis sur le projet du RRU et celui de l'arrêté "dispenses", la CRD, dont la composition a été entièrement renouvelée au 1^{er} janvier 2020, a rendu ses avis sur ceux-ci fin mai – début juin 2020.

perspectives futures

Les perspectives pour 2020 viseront donc à modifier, de manière parallèle, les projets du RRU et de l'arrêté "dispenses" sur la base des remarques pertinentes émises par les administrations et instances consultées, dont la CRD, afin de présenter les textes amendés au Gouvernement en vue de leurs adoptions en 2^e lecture. Le déroulement de cette seconde phase variera toutefois selon les modifications apportées. En effet, si celles-ci sont susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement, conformément au CoBAT, ces changements devront être intégrés dans le rapport sur les incidences

environnementales et le projet de RRU devra à nouveau faire l'objet des actes d'instruction visés par le CoBAT, à savoir la réalisation d'une nouvelle enquête publique et de nouvelles demandes d'avis aux communes, instances et CRD. Cet aléa est d'autant plus important que la déclaration de politique générale du Gouvernement s'est fixé de nouvelles priorités. Dès lors, l'adoption de telles modifications sera déterminante pour la suite de la procédure et en particulier s'agissant de la date d'entrée en vigueur du nouveau règlement. Après la consultation de la section législation du Conseil d'Etat, ces adoptions finales en 3^e lecture devraient pouvoir intervenir concurremment en 1^{re} partie de

l'année 2021. On l'aura compris, la date d'entrée en vigueur des nouveaux RRU et arrêté "dispenses" ne peut être déterminée avec certitude à ce jour. Ceci est d'autant plus vrai qu'il faut également prendre en compte la nécessité pour leurs destinataires d'en prendre connaissance et de les intégrer dans leur gestion quotidienne. L'ampleur des deux réformes combinées nécessitera en conséquence, entre la publication officielle des textes et celui de leur entrée en vigueur, l'application d'un délai approprié permettant l'apprentissage des nouvelles règles par les agents communaux et régionaux afin d'en assurer la maîtrise le jour venu.

inspection & sanctions administratives

rédaction d'un premier rapport de collaboration entre les services de contrôle urbanistique des communes et le département inspection & sanctions administratives (ISA)

Au printemps 2019, l'ISA a consulté les 19 communes et leurs contrôleurs pour, d'une part, établir un aperçu des résultats de la coopération de ces dernières années et, d'autre part, recueillir des informations permettant de définir des actions visant à améliorer cette coopération et augmenter son efficacité. Les conclusions de ces réunions étaient claires: tant au niveau communal qu'au niveau régional, il y a une véritable volonté de gérer la problématique des infractions urbanistiques de manière plus coordonnée et plus ferme. L'ISA assurera cette coordination et, compte tenu de ses moyens, a l'ambition en 2020 de:

- créer un forum concernant les aspects pratiques et juridiques du métier de contrôleur urbanistique;
- rendre plus pratique la formation spécifique proposée par l'ERAP (École régionale d'Administration publique);
- faciliter les accès aux bases de données;
- etc.



isapplic: gestion des amendes administratives

En collaboration avec le secteur privé, Urban a démarré le développement d'un logiciel de suivi des amendes administratives: ISApplic. L'objectif est d'augmenter

l'efficacité du service grâce à un meilleur suivi des dossiers. En centralisant la gestion de ces dossiers dans un outil unique, l'équipe pourra se consacrer à son cœur de métier et déléguer une partie importante du suivi administratif

au logiciel. Grâce au futur moteur de template et la gestion des échéances et de leur délai, tous les dossiers sont dès lors traités diligemment. À terme, ce logiciel sera connecté à d'autres outils existants, tels que brugis, eBox, la plateforme

En outre, il convient de veiller à l'égalité de traitement des contrevenants par les différents contrôleurs. Comme c'est le cas pour les communes, il est en effet tenté, dans certains cas, de mettre fin à l'infraction via une médiation et dans un délai déterminé. De telles variables qui déterminent l'approche requièrent donc une action conforme de la part d'une administration. Surtout lorsque cette action peut avoir une poursuite pénale comme conséquence lourde.

C'est pourquoi les priorités et les lignes politiques ont été couchées sur papier dans le premier plan d'inspection du département. Dans le courant de 2020 et également dans le futur, celui-ci fera l'objet d'une évaluation constante afin de pouvoir continuer à améliorer le service public année après année.

urban.brussels,
Mont des Arts,
2020.
Stijn Bollaert
© urban.brussels

4 ambitions 2020

Tout au long de l'année 2019, les équipes d'Urban se sont mobilisées pour préparer et continuer à mener à bien de nombreux projets qui doivent ou devaient voir le jour en 2020 et dans les années futures.

Toutefois, la situation actuelle, liée à la crise sanitaire que nous vivons, est venue bouleverser l'organisation du travail des collaborateurs de l'administration.

Si les plannings et certains projets se voient reportés, annulés ou réorganisés, les équipes d'Urban ont fait preuve d'un dévouement extraordinaire et d'une grande réactivité afin d'assurer une continuité des services avec un professionnalisme remarquable et sans faille.

L'administration a agi rapidement et résolument afin de mettre en place un redéploiement de l'institution, montrant sa capacité à continuer à fournir un service efficace au bénéfice de ses partenaires, de Bruxelles et de ses citoyens. Cette crise permet de mettre en exergue l'amélioration continue d'Urban, son organisation plus fluide et sa progression quotidienne dans les services fournis au public. Cette période exceptionnelle montre aussi que d'autres modes de travail sont possibles, que certaines adaptations et innovations dans les procédures et méthodes de travail sont à développer et maintenir sur du long terme.

Malgré la distanciation physique, les équipes ont fait preuve de solidarité et permettront de faire de 2020 une année de très belle production.

Réformes législatives, gestion de permis d'urbanisme, suivi des programmes de revitalisation urbaine, accompagnement de chantiers, maintien des journées du patrimoine et de l'archiweek, mise en place d'évènements et d'expositions, les équipes se sont toutes mobilisées pour permettre à tous ces projets de voir le jour.

Un travail colossal a également été lancé concernant la digitalisation de plusieurs services d'Urban et notamment la transformation digitale des permis d'urbanisme, visant à dématérialiser les demandes, leur suivi, leur traitement, pour les citoyens, pour les administrations et pour les instances d'avis.

Les années futures s'annoncent toutes aussi intenses que les précédentes, mais avec une vision quelque peu revue des actions à mettre en œuvre pour répondre aux challenges que nous vivons actuellement et porter ainsi une vision davantage tournée vers l'avenir.

Ensemble, Urban et ses partenaires, grâce aux outils et synergies développés, continueront de faire rayonner la Région de Bruxelles-Capitale en vue d'offrir à ses citoyens un cadre de vie à la hauteur de leurs attentes.

mypermit, digitalisation des permis d'urbanisme

L'objectif du Gouvernement bruxellois en matière d'urbanisme pour la nouvelle législature est notamment de simplifier et rationaliser les procédures de permis d'urbanisme, ainsi que de raccourcir les délais de procédure, tout en tenant compte de la nécessité pour les acteurs de l'aménagement du territoire bruxellois de disposer du temps nécessaire raisonnable pour accomplir leurs missions et obligations, notamment issues de directives européennes.

La réforme du CoBAT est l'outil législatif qui permet d'entamer cette démarche de simplification et d'optimisation. Néanmoins, une réforme des administrations et de leurs outils doit accompagner cette réforme légale, de manière à réellement supporter les objectifs du Gouvernement.

L'informatique a un rôle central à jouer dans ce trajet de modernisation des métiers administratifs de l'urbanisme. "mypermit", le futur guichet électronique de dépôt et de suivi des demandes de permis d'urbanisme, matérialisera cette transformation numérique.

Tout en gardant à l'esprit la mission de l'aménagement du territoire, mypermit devra permettre aux citoyens d'adhérer largement à ce nouvel écosystème de gestion des demandes de permis et de mieux planifier leurs projets urbanistiques, en garantissant un traitement efficace, transparent et compréhensible des demandes de permis.

En synthèse, les avantages de la digitalisation des permis sont les suivants:

- Pour les demandeurs:**
 - faciliter l'introduction et le suivi de leur demande de permis d'urbanisme;
 - accéder à une information claire, pédagogique et de qualité;
 - mieux comprendre les implications de leur projet urbanistique (en amont, pendant le projet et après la délivrance du permis);
 - bénéficier d'un service 24/7 et "covid-proof".

Pour les architectes:

- économiser l'impression et le dépôt des 9 exemplaires papier de leurs demandes de permis (avantages économiques, écologiques, logistiques, etc.);
- réduire le temps consacré aux démarches administratives sans valeur ajoutée;
- éliminer le papier grâce à un flux digital ou paperless de bout-en-bout, ainsi que ses coûts (temps, papier, logistique, etc.).

Pour les instances consultatives:

- éliminer la logistique et l'impression des dossiers;
- faciliter le partage des avis sur un dossier avec une réduction des temps d'attente.

Pour les autorités délivrantes:

- respecter les délais de traitement des permis (rigueur de travail);
- faciliter l'analyse et le traitement des dossiers (meilleure traçabilité des processus);
- éliminer toute la logistique (transport et archivage des documents);
- utiliser les informations pour anticiper les décisions (outils d'aide à la décision);
- s'axer davantage sur les tâches à valeur ajoutée, comme le conseil des demandeurs.

archiweek

En tant qu'acteur dans le secteur du patrimoine, de l'urbanisme et de l'architecture, Urban souhaite stimuler à Bruxelles l'intérêt porté à l'architecture contemporaine. Dans cette optique, il a décidé de mettre en place l'archiweek, alias les journées de l'architecture, dont les prémisses ont vu le jour en 2019.

brussels architecture today

Une initiative particulière a été lancée à l'occasion de la première édition de l'archiweek, il s'agit du projet "brussels architecture today". Celui-ci consiste en un coup de projecteur sur la nouvelle scène architecturale bruxelloise au travers d'une série de courtes interviews. L'initiative se poursuivra en 2020 et dans le futur, afin de continuer à découvrir ou redécouvrir grâce aux témoignages de 50 acteurs qui contribuent au quotidien, à travers leur pratique, à définir les contours du paysage urbain bruxellois de demain. Ces interviews permettent de découvrir de nombreuses productions architecturales récentes, qu'ils estiment intéressantes, au travers de leur regard personnel et professionnel. L'initiative se poursuivra en 2020 et dans le futur, afin de continuer à agrémenter cette bibliothèque de projets contemporains à découvrir.

"Badeau", prototype de piscine publique en plein air par le collectif Pool is Cool. Présenté dans l'interview brussels architecture today de Gilles Debrun.
© Paul-Steinbrück



nouveaux programmes et nouvelle zone de revitalisation urbaine

la 11^e série des contrats de quartiers durables

En décembre 2019, l'appel à candidatures a été envoyé aux 18 communes de la nouvelle zone de revitalisation urbaine 2020 (ZRU) éligibles à l'obtention d'une subvention régionale pour la programmation de la 11^e série des CQD. Initialement prévu le 31 mars 2020, le délai de remise des candidatures a été reporté au 15 mai 2020 en raison de la crise sanitaire qui a traversé notre pays à cette période. A l'issue de l'analyse des candidatures, les nouveaux périmètres pourront être désignés par le Gouvernement à l'automne 2020.



la nouvelle zone de revitalisation urbaine 2020

La plupart des dispositifs de revitalisation urbaine décrits dans ce rapport doivent impérativement s'inscrire sur un territoire d'intervention prioritaire

deux nouveaux contrats de rénovation urbaine

que l'on appelle la zone de revitalisation urbaine (ZRU). Lors de la précédente modification réglementaire de l'ordonnance organique qui régit ces dispositifs, le Gouvernement avait marqué l'importance d'adapter cette zone tous les cinq ans, voire plus souvent si nécessaire, pour répondre au mieux à la qualité et au cadre de vie des habitants des quartiers les plus fragilisés de notre Région.

La nouvelle ZRU est d'application depuis le 1^{er} janvier 2020 et le secteur public continuera à y concentrer la plupart de ses investissements en termes de rénovation urbaine et d'aménagement du territoire.

La nouvelle zone couvre 219 secteurs statistiques et est adaptée en fonction de critères socio-économiques, tels que le revenu médian, le taux moyen de chômage et la densité de population. De plus, elle recouvre désormais des parties de territoire de 18 communes, contre 13 communes dans la précédente ZRU 2016, auxquelles se sont adjointes les communes d'Auderghem, Woluwe-Saint-Lambert, Berchem-Sainte-

Agathe, Ganshoren et Watermael-Boitsfort. Elle représente 19,03% du territoire régional et 43,71% de la population régionale.

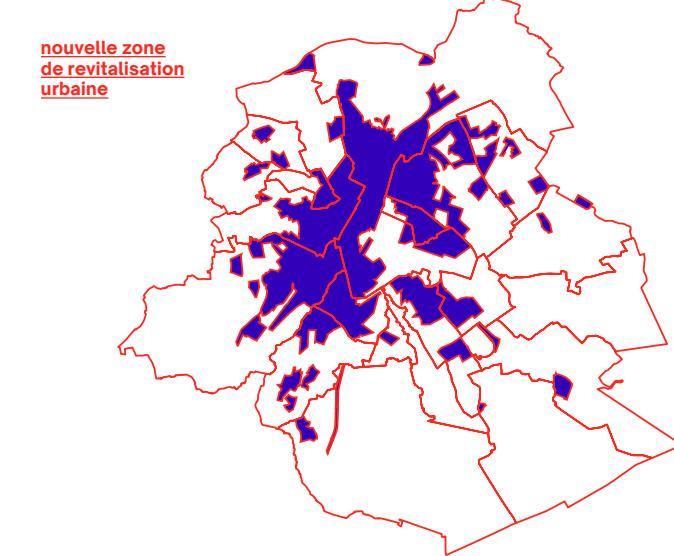
politique de la ville axe 1 – simplification administrative

Au vu des difficultés rencontrées par les communes et CPAS dans la constitution des dossiers de demande de subvention relative à l'axe 1 de la PdV, des formulaires ont été réalisés par la direction de la rénovation urbaine afin de faciliter cette phase et

d'augmenter le nombre de demandes. Une séance d'information destinée aux communes et CPAS de la Région bruxelloise a par ailleurs été organisée le 15 octobre 2019, d'une part, pour mieux faire connaître les opportunités offertes par cette politique en matière de création de logements assimilés au logement social et d'espaces commerciaux de proximité et, d'autre part, pour présenter les nouveaux outils que sont les formulaires d'aide à la constitution des demandes de subvention.



2.



nouvelle zone de revitalisation urbaine

politique de la ville axe 2 – une nouvelle programmation

Le Gouvernement a décidé de réitérer la programmation de l'axe de développement des quartiers de la PdV. À la différence de la précédente programmation toujours en cours, cette nouvelle version deviendra quinquennale et concernera 18 communes de la Région bruxelloise, en raison de l'extension de la nouvelle ZRU 2020. L'élaboration des programmes, reprenant un diagnostic ainsi que l'ensemble des actions et opérations envisagées, démarra au printemps 2020. L'exécution des

1. Foodmet – les Abattoirs d'Anderlecht, au programme de l'archiweek 2019. Architectes: ORG Permanet Modernity © Séverin Malaud

2. Parc de Tour & Taxis, Bruxelles. Une des photos lauréates du concours photo "Photographiez votre patrimoine !", 2018. Roberta Cacciaglia © urban.brussels

inventaire du patrimoine architectural de la 2^e moitié du 20^e siècle

D'une manière générale, une grande partie du potentiel patrimonial d'après-guerre est méconnu. Les connaissances sont lacunaires et le focus repose peut-être encore trop sur les bâtiments typiques du style expo 58.

Sculpture "Lambert Locking Piece" par le sculpteur Henry Moore en 1964, ancien siège de la BBL, avenue Marxix 24, Bruxelles. © urban.brussels

inventaire des œuvres d'art dans l'espace public

Cet inventaire, relevant tant du patrimoine mobilier qu'immobilier, permettra de (ré) mettre à l'honneur un certain type d'œuvres d'art que nous cotoyons quotidiennement sans plus nous en apercevoir: les œuvres d'art dans l'espace public (monuments,

sculptures, fontaines). Qu'elles soient modernes ou plus classiques, à vocation commémorative ou historique, elles contribuent toutes à la vie sociale et à la culture urbaine.

Exposées au tout venant, détestées ou célébrées, elles mettent l'art dans la rue à portée du grand public et permettent d'ouvrir les débats.



mise en place d'une commission œuvres d'art

Un comité régional d'art dans l'espace public sera créé avec pour tâche de remettre avis au ministre compétent sur l'installation d'œuvres d'art dans l'espace public. Constitué d'experts issus d'institutions publiques ou

privées, mais aussi d'agents régionaux, il veillera à garantir la bonne intégration de l'œuvre choisie dans le lieu public, ainsi qu'à concilier liberté artistique et attentes citoyennes.

soutien à l'initiative

Toujours dans cette optique d'oeuvrer à positionner et à valoriser la Région en termes de patrimoine naturel et culturel, d'outils relatifs à la rénovation urbaine ou de construction de notre patrimoine de demain, Urban souhaite lancer en 2020 un appel à projets à destination des associations qui proposeraient tout projet et initiative concourant à la sensibilisation du public et à l'émulation du secteur.



L'objectif central de cet appel à projets est de faire participer les associations bruxelloises, par des actions concrètes, à la fabrique urbaine de Bruxelles, une notion dynamique incluant un regard sur le passé de la ville, tout en restant ancré dans le présent, voire tourné vers l'avenir.

Quatre catégories ont été définies pour l'appel à projets 2020:

1. initiatives de sensibilisation à l'architecture contemporaine et à l'aménagement urbain
2. initiatives de sensibilisation au patrimoine culturel (immobilier, mobilier et immatériel)
3. initiatives soutenant l'innovation en architecture et en urbanisme
4. initiatives activant les réseaux professionnels et/ou les démarches participatives



Église Notre-Dame, rue de l'Église, Woluwe-Saint-Pierre. Architectes: René Aerts & Paul Ramon. © Brussels Biennale of Modern Architecture

perspectives du cobat



urban.brussels,
Mont des Arts,
2020.
Stijn Bollaert
© urban.brussels

urban.brussels

évaluation future du cobat

Lors de sa première année d'application, Urban se charge d'assurer un suivi permanent de la réforme du CoBAT.

Une évaluation devait être mise en œuvre après cette année d'entrée en vigueur en vue d'y apporter, le cas échéant, des adaptations réglementaires visant à simplifier les procédures. Toutefois, en raison de la crise du covid-19 et, notamment, des retards d'instructions des dossiers de demandes de permis que le confinement a engendré, l'évaluation est reportée à la mi 2021.

Cette dernière démarche d'adaptation s'inscrit toujours dans le souci continu de simplification administrative dans lequel s'inscrit pleinement Urban.

perspectives en matière de patrimoine

En matière de patrimoine, on trouvera au programme 2020:

- 1. La légalisation de l'inventaire:** adoption des arrêtés d'application visant à légaliser l'inventaire du patrimoine immobilier qui auront pour conséquence, notamment:
 - pour les monuments et ensembles (patrimoine architectural), la publication d'une liste précise des biens inscrits aura pour effet de supprimer l'application de la mesure transitoire de l'art. 333 du CoBAT, considérant tous les monuments et ensembles ayant fait l'objet d'une autorisation de bâtir ou d'une construction antérieure au 1^{er} janvier 1932, comme inscrits d'office à l'inventaire;
 - pour les arbres, application des nouvelles dispositions du CoBAT;
 - un permis sera nécessaire pour modifier la silhouette des arbres inscrits à l'inventaire;
 - des subventions petit patrimoine pourront être obtenues.
- 2. L'adoption définitive du nouvel arrêté de demandes de protection:** nouveaux formulaires, nouvelles exigences pour introduire une demande de classement ou d'inscription sur la liste de sauvegarde, comprenant également les conditions pour demander un déclassement ou une désinscription de la liste de sauvegarde.
- 3. La révision de l'arrêté fixant les conditions d'octroi des subventions pour travaux aux biens classés.**



urban.brussels,
Mont des Arts,
2020.
Stijn Bollaert
© urban.brussels

urban.brussels

service public régional
bruxelles urbanisme
& patrimoine
mont des arts 10-13
1000 bruxelles

+32 (0)2 432 83 00
info@urban.brussels

www.urban.brussels

facebook: Urban.brussels
instagram: urban_brussels
twitter: @BrusselsUrban
youtube: urban.brussels

centre de documentation

+32 (0)2 432 83 20
doc@urban.brussels
sur rendez-vous

permis d'urbanisme

+32 (0)2 432 85 50
du-ds@urban.brussels

guichets primes

+32 (0)2 432 84 00
primesrenovation
@urban.brussels

permanences téléphoniques
le lundi et le jeudi
de 9h à 12h
permanences guichets
le mardi et vendredi
de 9h à 11h45

colophon

éditeur responsable

Bety Waknine
directrice générale

**coordination
du présent ouvrage**

Eloïse Kartheuser,
département événements
& communication externe

**coordination
du département événements
& communication externe**

Guy Conde-Reis

conception graphique

Pam&Jenny

impression

Drifosett Printing

© urban.brussels 2020
tous droits réservés

dépôt légal
D/2020/6860/013

ont collaboré à ce rapport

Alexia Collet
Aline Collonval
Ann Degraeve
Anne-Lise Alleaume
Aurélie Autenne
Ben Dewitte
Benjamin Fastré
Bernard Dubois
Bety Waknine
Brigitte Vander Brugghen
Catherine Leclercq
Cecilia Paredes
Christophe Bastien
Christophe Reinders
Coralie Jacques
Elodie Cugnon
Emanuelle de Sart
Estelle Lamendin
Frédéric Dauw
Gabrielle De Frenne
Guy Conde-Reis
Harry Lelièvre
Ilse Weemaels
Isabelle Leroy
Jean-Marc Basyn
Jean-Pierre Boublal
Kris Couvreur
Laurence Micha
Lucien Lebrun
Manja Vanhaelen
Marc Meganck
Maxime Martens
Michaël Lamot
Mieke De Meyer
Muriel Callebaut
Myriam Goblet
Nicolas Luiset
Pascale Ingelaere
Philippe Charlier
Philippe Piéreuse
Pierre Bernard
Pierre-Yves Lamy
Raquel Dos Santos
Sarah Lagrillière
Sergio De Vincenzo
Sophie David
Stéphane Demeter
Thibaut Jossart
Thierry Wauters
Tom Verhofstadt
Tony Van Nuffelen
Valérie Orban
Véronique Henry
Véronique Van Bunnen
Wiebe Verhoeven



1,
2,



3,



6,



4,
5,



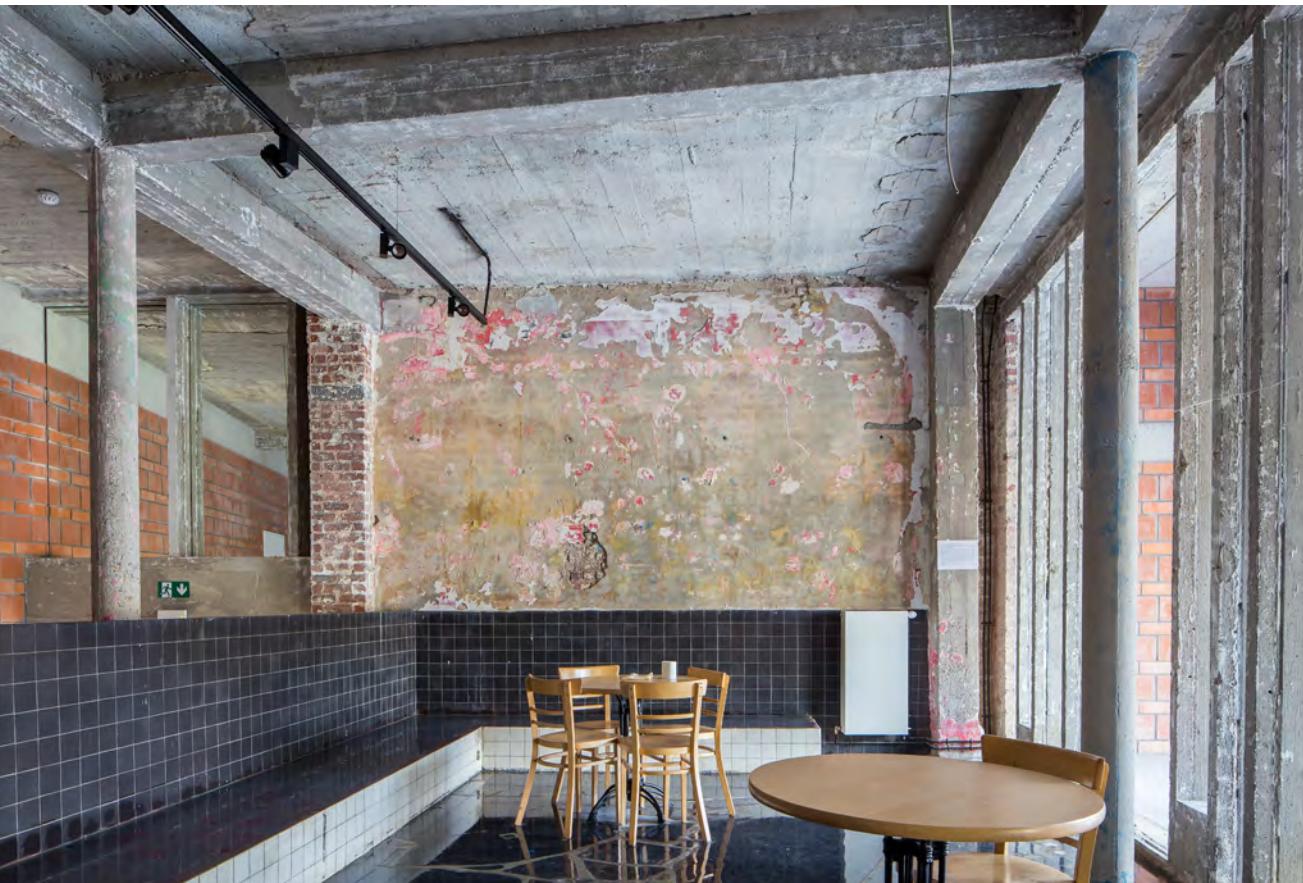
7,
8,



9,10,



14,



11,



12,
13,



16,
17,



15,





18,



19,

1,

— Charme commun,
Forêt de Soignes,
Saint-Hubert V,
Uccle, repris à
l'inventaire scientifique
depuis le
01 janvier 2014.

— Haagbeuk,
Zoniënwoud, Sint-
Hubertus V, Ukkel,
sinds 1 januari 2014
opgenomen in de
wetenschappelijke
inventaris.

© urban.brussels

4,

— CQD "Jardin aux
Fleurs" à Bruxelles-
Ville – Pôle Fontainas
— Logements, salle de
sport, halte-accueil,
parc. Architectes:
B612 Associates.

— DWC Bloemenhof
in de stad Brussel
— Fontainaspool –
Woningen, sportzaal,
opvangdienst, park.
Architecten: B612
Associates.

Séverin Malaud
© urban.brussels

7,
11,
12,
13,

— Construction
d'une école temporaire
à faible consommation
d'énergie pour
125 élèves, Neder-
Over-Heembeek.
Architectes: V+.

— Bouw van een
tijdelijke lage-
energieschool voor
125 leerlingen, Neder-
Over-Heembeek.
Architecten: V+.

— Espaces de travail
d'Urban au Mont des
Arts, 2020.

— Werkplekken van
Urban op de Kunstberg,
2020.

Philippe Braquenier
© urban.brussels

16,
17,

— Dépôt de
l'Ommegang, 2020.
L'Ommegang est
inscrit sur la liste
représentative du
patrimoine immatériel
de l'UNESCO depuis
décembre 2019.

— Stapelplaats van
de Ommegang, 2020.
De Ommegang is
ingeschreven op
de representatieve
UNESCO-lijst van het
immaterieel cultureel
erfgoed sinds 2019.

Philippe Braquenier
© urban.brussels

2,

— CQD "Koekelberg
Historique" à
Koekelberg – Crèche
communale Pilouk.
Architectes:
AM Baumanns-Deffet et
Atelier d'architecture
Delincé.

— DWC Historisch
Koekelberg in
Koekelberg –
Gemeentecrèche
Pilouk. Architecten:
AM Baumanns-Deffet et
Atelier d'architecture
Delincé.

Séverin Malaud
© urban.brussels

5,
8,

— Foodmet – les
Abattoirs d'Anderlecht,
au programme de
l'archiweek 2019.
Architectes: ORG
Permanent Modernity.

— Foodmet – de
slachthuizen van
Anderlecht, in het
programma van de
archiweek 2019.
Architecten: ORG
Permanent Modernity.

© Séverin Malaud

14,

— CQD "Scheut"
à Anderlecht – Centre
culturel polyvalent, rue
Léopold De Swaeef 18.
Architectes: a practice.

— DWC Scheut
in Anderlecht –
Polyvalent cultureel
centrum, Léopold
De Swaeefstraat 18.
Architecten: a practice.

Séverin Malaud
© urban.brussels

18,

— Espaces de travail
d'Urban au Mont des
Arts, 2020.

— Werkplekken van
Urban op de Kunstberg,
2020.

Philippe Braquenier
© urban.brussels

3,

— 1^e urban folly,
"Model for a Grotto"
by Gijs Van
Vaerenbergh, jardin
du Palais des
Académies 2019.

— 1^e urban folly,
'Model for a Grotto' by
Gijs Van Vaerenbergh,
tuin van het
Academiepaleis 2019.
Stijn Bollaert
© urban.brussels

6,

— Centre de soins
psychiatriques à Metz-
Queueule. Architectes:
richter architectes
& associés. Présenté
dans le cadre de
l'urban international
lecture "Béton nature".

— Psychiatrisch
verzorgingstehuis
in Metz-Queueule.
Architecten: Richter
architectes & associés.
Voorgesteld in het
kader van urban
international lecture
'Naturbeton'.
© Luc Boegly

15,

— Restauration d'un
l'hôtel de maître
de style classico-
éclectique de 1856, rue
de la Loi 65, Bruxelles,
inscrit sur la liste de
sauvegarde comme
monument depuis
1997. Architectes:
Archi2000.

— Restauratie van een
herenhuis in klassieke
eclectische stijl van
1856, Wetstraat 65,
Brussel, als monument
op de bewaarlijst
geplaatst sinds
1997. Architecten:
Archi2000.
© Archi2000

19,

— Musée Royal de
l'Armée à Bruxelles,
Salle technique.
Éléments de mobilier
et objets faisant
partie du décor
scénographique des
salles historique et
technique, classés
en mai 2019 par
le gouvernement
bruxellois.

— Koninklijk Museum
van het Leger in
Brussel, technische
zaal. Meubilair en
voorwerpen die tot
de scénografische
achtergrond van
de historische en
technische zalen
behoren, beschermd
in mei 2019 door de
Brusselse regering.
© Art & Héritance

9,

— CQD "Autour
de Léopold II" à
Molenbeek-Saint-Jean
— Logements et espace
vert semi-public
Mexico. Architectes:
VERS.A (+ jardin
Landinziekt).

— DWC Rond
Leopold II in Sint-
Jans-Molenbeek –
Woningen en groene
semi-openbare ruimte
Mexico. Architecten:
VERS.A (+ tuin
Landinziekt).
Séverin Malaud
© urban.brussels

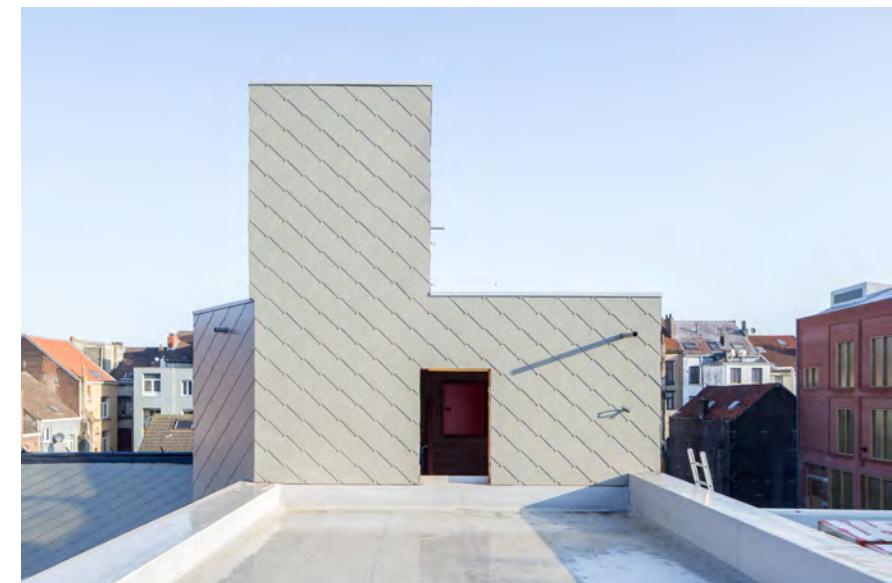
10,

— CQD "Albert"
à Forest – Crèche
La Ruche. Architectes:
LOW-A.

— DWC Albert in Vorst
— Crèche La Ruche.
Architecten: LOW-A.
Séverin Malaud
© urban.brussels



1,



2,
3,





4,
5,



6,



7,

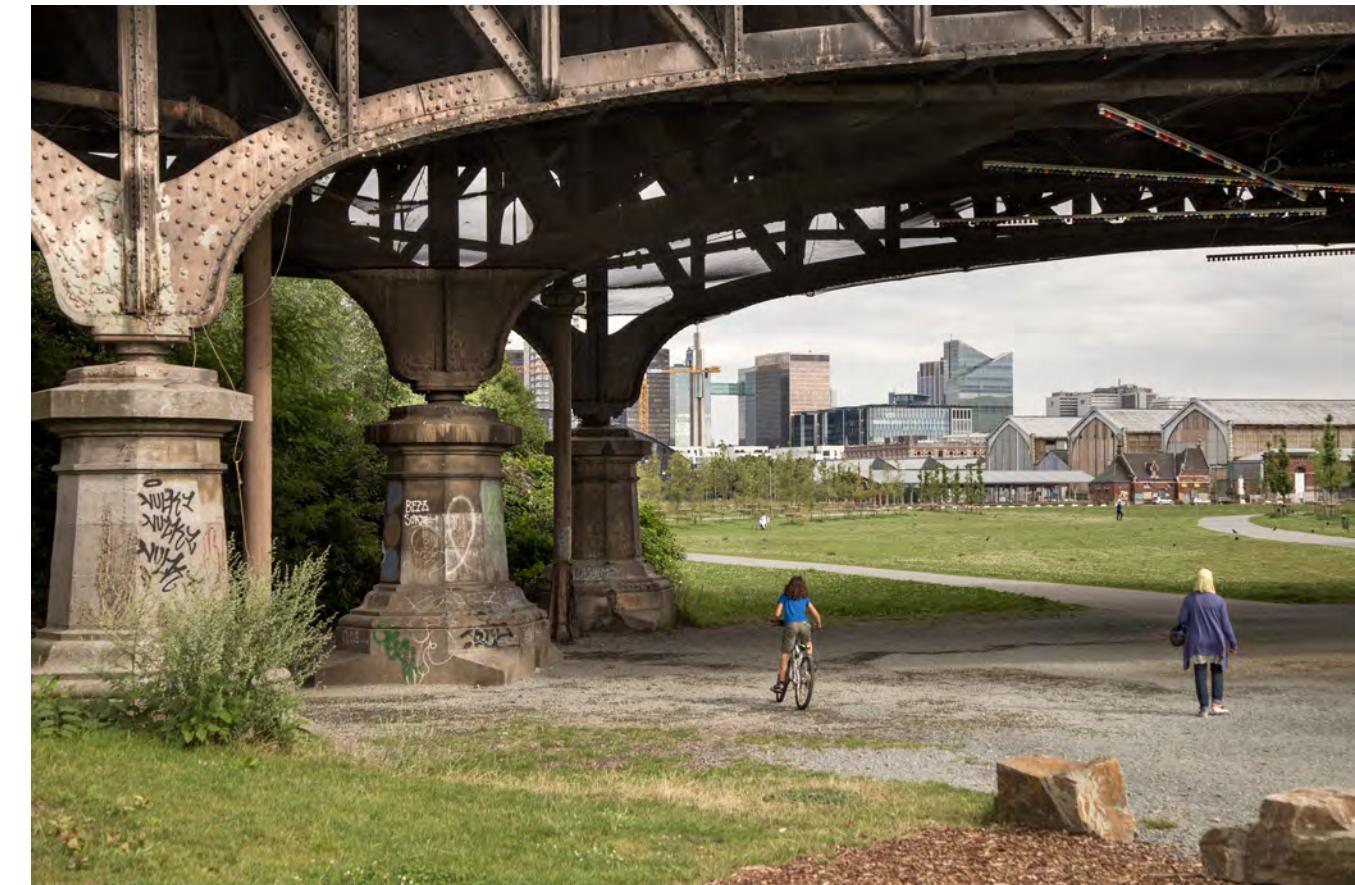


8,
9,





10,11,



12,

13,

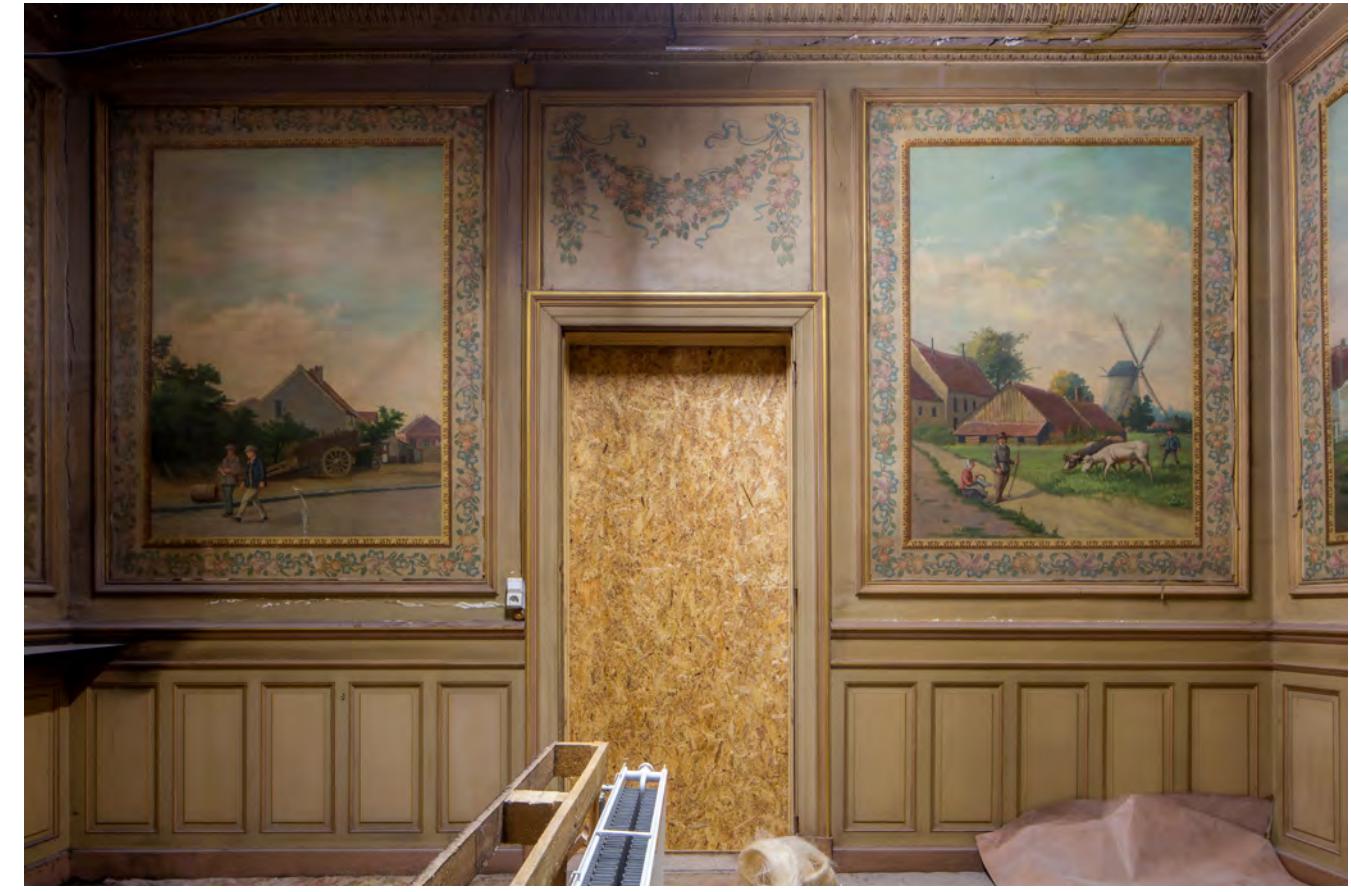


14,15,





16,
17,



18,



1,

— CQ “Primeurs-Pont de Luttre” à Forest – Projet Divercity, pôle citoyen du quartier. Architectes: AM MSA & V+.

— WC
Vroegegroenten-
Luttrebrug in Vorst
– Project Divercity,
burgerpool van de wijk.
Architecten: AM MSA
& V+.

Séverin Malaud
© urban.brussels

5,

— CQD “Canal-Midi” à Anderlecht – Restaurant social, abords de la tour et parc des Goujons. Architectes: aac architecture.

— DWC Kanaal-Zuid in Anderlecht – Sociaal restaurant, buurt van de Grondeltoren en van het Grondelpark. Architecten: aac architecture.

Séverin Malaud
© urban.brussels

2,

— CQD “Bosnie” à Saint-Gilles – Reconversion du site de l’ECAM. Architectes: AgwA.

— DWC Bosnië in Sint-Gillis – Reconversion de l’ECAM-site. Architecten: AgwA.

Séverin Malaud
© urban.brussels

6,

— CQD “Masui” à Bruxelles-Ville – Aménagement du parc de la Senne, d’espaces de jeux pour enfants, d’aires de pique-nique, de jeux de plein air pour adultes et de potagers collectifs. Bureau d’études: La Compagnie du Paysage.

— DWC Masui in Brussel-stad – Aanleg van het Zenneperk, speelruimte voor kinderen, picknickzones, speelterreinen voor volwassenen en collectieve moestuinen. Studiebureau: La Compagnie du Paysage.

Séverin Malaud
© urban.brussels

3,

— CQD “Jardin aux Fleurs” à Bruxelles-Ville – Pôle Fontainas – Logements, salle de sport, halte-accueil, parc. Architectes: B612 Associates.

— DWC Bloemenhof in de stad Brussel – Fontainaspool – Woningen, sportzaal, opvangdienst, park. Architecten: B612 Associates.

Séverin Malaud
© urban.brussels

7,

— CQD “Jardin aux Fleurs” à Bruxelles-Ville – Pôle Fontainas – Logements, salle de sport, halte-accueil, parc. Architectes: B612 Associates.

— DWC Bloemenhof in de stad Brussel – Fontainaspool – Woningen, sportzaal, opvangdienst, park. Architecten: B612 Associates.

Séverin Malaud
© urban.brussels

4,

— Foodmet – les Abattoirs d’Anderlecht, au programme de l’archiweek 2019. Architectes: ORG Permanent Modernity.

— Foodmet – de slachthuizen van Anderlecht, dans le programme de l’archiweek 2019. Architectes: ORG Permanent Modernity.

© Séverin Malaud

8,

— Platane à feuille d’érable, abords du siège de la cimenterie CBR, Watermael-Boitsfort, repris à l’inventaire scientifique depuis le 19 avril 2013.

— Gewone plataan, in de buurt van de zetel van de CBR-cementfabriek, Watermaal-Bosvoorde, sinds 19 april 2013 opgenomen in de wetenschappelijke inventaris.

© urban.brussels

11,

— “Badeau”, prototype de piscine publique en plein air par le collectif Pool is Cool. Présenté dans l’interview brussels architecture today de Gilles Debrun.

— ‘Badeau’, prototype van een openbaar openluchtzwembad, door het collectief Pool is Cool. Voorgesteld tijdens het interview brussels architecture today van Gilles Debrun.

© Paul-Steinbrück

15,

— CQD “Albert” à Forest – Crèche La Ruche. Architectes: LOW-A.

— DWC Albert in Vorst – Crèche La Ruche. Architect: LOW-A.

Séverin Malaud
© urban.brussels

16,

— Hêtre d’Europe, Forêt de Soignes, Infante VI, Uccle, repris à l’inventaire scientifique depuis le 01 janvier 2014.

— De beuk, Zoniënwoud, Infante VI, Ukkel, sinds 1 januari 2014 opgenomen in de wetenschappelijke inventaris.

© urban.brussels

12,

— Parc de Tour & Taxis, Bruxelles. Une des photos lauréates du concours photo “Photographiez votre patrimoine !”, 2018.

— Park van Thurn en Taxis, Brussel Een van de winnende foto’s van de wedstrijd ‘Fotografeer uw erfgoed!’, 2018.

Roberta Cacciaglia
© urban.brussels

17,

— CQD “Masui” à Bruxelles-Ville – Crèche de 44 places (au rez-de-chaussée, 1^{er} et 2^e étages) et 4 logements aux étages supérieurs. Architectes: Trait Architectes.

— DWC Masui in de stad Brussel – Crèche voor 44 kindjes (op de benedenverdieping, de 1e en de 2e verdieping) en 4 woningen op de hoogste verdiepingen. Architecten: Trait Architectes.

Séverin Malaud
© urban.brussels

13,

— CQD “Reine-Progrès” à Schaerbeek – Logements Jolly. Architectes: Fabrique d’Espaces.

— DWC Koninging-Vooruitgang in Schaerbeek – Woningen Jolly. Architecten: Fabrique d’Espaces.

Séverin Malaud
© urban.brussels

18,

— CQD “Chasse-Gray” à Etterbeek – Restauration de la Maison Hap, classée comme monument depuis le 29 juin 2000. Architectes: Skope.

— DWC Jacht-Gray in Etterbeek – Restauratie van het Haphuis, als monument beschermd sinds 29 juni 2000. Architecten: Skope.

Séverin Malaud
© urban.brussels

14,

— Bureaux d’Urban au Mont des Arts, 2020.

— Kantoren van Urban op de Kunstberg, 2020.

Stijn Bollaert
© urban.brussels